



RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

DROIT À L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT
ET LA FORMATION - 2022



COLOPHON :

Auteurs :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonnew (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source

Illustrations :

- Olivier Pirnay

Remerciements pour leur contribution à l'Etat des lieux statistiques :

Pour l'IWEPS : Claire Dujardin et Christine Ruyters. Le texte se base sur les statistiques de mi-novembre 2021. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en note de bas de page

Contribution à l'inventaire des dispositifs et à la rédaction des fiches, aux groupes de travail de l'atelier évaluatif et prospectif et à la relecture de ce chapitre :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- SPF Finances et SPF Economie

CONTACTS

DiCS

Direction de la Cohésion sociale

SPW Intérieur & Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be
info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières - Droit à l'éducation, l'enseignement et la formation

1.	Fondements du droit	4
2.	Finalité du droit	7
3.	Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit	8
	Les enfants et les jeunes	8
	Crèches et milieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans	8
	Enseignement obligatoire	10
	Enseignement supérieur	17
	Position sur le marché du travail en fonction du niveau de diplôme	21
	Structure d'activité des jeunes de 18 à 24 ans en Wallonie en 2020	21
	Position des adultes sur le marché du travail en fonction du niveau de diplôme	23
	Les adultes	23
	Enseignement et formation continue	23
	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu dans la population adulte	27
	Opinions sur l'école	28
	Confiance dans l'enseignement	28
	Souhaits des enfants à propos des milieux d'accueil de la petite enfance	28
	Avis des élèves sur leur scolarité	29
	Difficultés particulières en période de pandémie	30
4.	Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit	31
	Orienter, accompagner, encadrer, former	31
	Apporter une aide financière	32
	Réguler en assurant l'égalité d'accès et au besoin, en développant l'offre alternative	33
5.	Regards "critiques"	34
6.	Enjeux et perspectives au regard de ce droit	37
7.	En conclusion	41
8.	Synthèse	42



1. Fondements du droit¹

Les fondements de ce droit, tels qu'ils ressortent des textes à portée normative et réglementaire, portent sur :

♦ Le choix du type d'éducation / d'enseignement :

Selon l'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme "Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants".

Il en va de même en ce qui concerne l'enseignement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les parents, ou le cas échéant des tuteurs légaux, ont toute liberté de choisir, pour leurs enfants, des établissements d'enseignement, qu'ils soient publics ou autres, du moment qu'ils soient conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites.

Cela signifie, notamment qu'ils puissent assurer et faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions. L'article 24 de la Constitution garantit la neutralité dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement officiel subventionné et dans l'enseignement libre non confessionnel subventionné qui adhère au principe de la neutralité défini par la loi du 29 mai 1959, dite du "Pacte scolaire" et par deux décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles^{2 et 3}. La neutralité implique, notamment, le respect des conceptions pédagogiques, philosophiques, idéologiques ou religieuses, ainsi que la liberté de conscience des élèves et des parents.

♦ la diversité et l'accessibilité de la formation tout au long de la vie :

Cela concerne principalement l'offre et les conditions d'exercice de l'offre.

- L'enseignement élémentaire et fondamental doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous.

Pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme, l'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure du possible. C'est pourquoi, la stratégie intelligente, durable et inclusive de l'Europe 2020 compte parmi ses objectifs principaux la diminution du taux d'abandon en matière de réussite scolaire. Cette stratégie mise, entre autres, sur le renforcement de la performance des systèmes éducatifs, une meilleure accessibilité des jeunes au marché du travail, l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, y compris en favorisant la mobilité professionnelle. Elle priorise l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, mise sur la formation aux compétences clés particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi.

- L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés.
- L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, entre autres par l'instauration progressive de la gratuité.
- Toute personne a droit à l'accès à la formation professionnelle et continue.
- Par ailleurs, il y a lieu de promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. En effet, une personne

1 Les références des textes réglementaires nationaux et des conventions internationales mentionnés sont consultables dans la [rubrique "publications" du portail de la Cohésion sociale](#).

2 Décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française.

3 Décret du 17/12/2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

n'acquiert pas forcément une certification de ses compétences qu'au départ d'un parcours d'enseignement classique. Par ses apprentissages, ses expériences, son parcours de vie, ses centres d'intérêt, elle peut également compléter ses qualifications et les faire reconnaître via la validation des compétences.

L'accès à l'éducation et à l'enseignement n'est pas toujours aussi évident qu'il n'y paraît notamment pour des enfants handicapés, ou pour ceux dont les parents n'ont pas de revenus ou pas de logement fixe, ...

♦ **La qualité de l'offre et des enseignants et des formateurs :**

Pour offrir une telle diversité, grâce à laquelle chacun pourra trouver ce qui lui convient, encore faut-il qu'il existe des opérateurs d'enseignement, de formation. La liberté de créer des établissements d'enseignement ou de formation dans le respect des principes démocratiques et conformément aux normes minimales constitue un droit. De plus, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles doivent être ouvertes et accessibles à tous.

Le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons doit être poursuivi activement.

Parallèlement, il convient de veiller à la formation des éducateurs, enseignants et formateurs et d'améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

♦ **Le coût / gratuité :**

L'éducation et l'enseignement doivent être gratuits, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire et, à tout le moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.

Idéalement, pour ouvrir le droit au maximum, les enseignements secondaire et supérieur de-

vraient instaurer progressivement la gratuité. Et en cas d'impossibilité, établir un système de bourses adéquat.

♦ **La finalité de l'éducation, l'enseignement et de la formation :**

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Elle doit permettre à chacun de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴, les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement obligatoire sont les suivants :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Pour atteindre ces objectifs, les savoirs et les savoir-faire sont placés dans la perspective de l'acquisition des compétences.

L'Union européenne⁵, quant à elle, insiste sur l'importance des compétences clés, dans

4 Article 6 du décret du 24/07/1997 de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

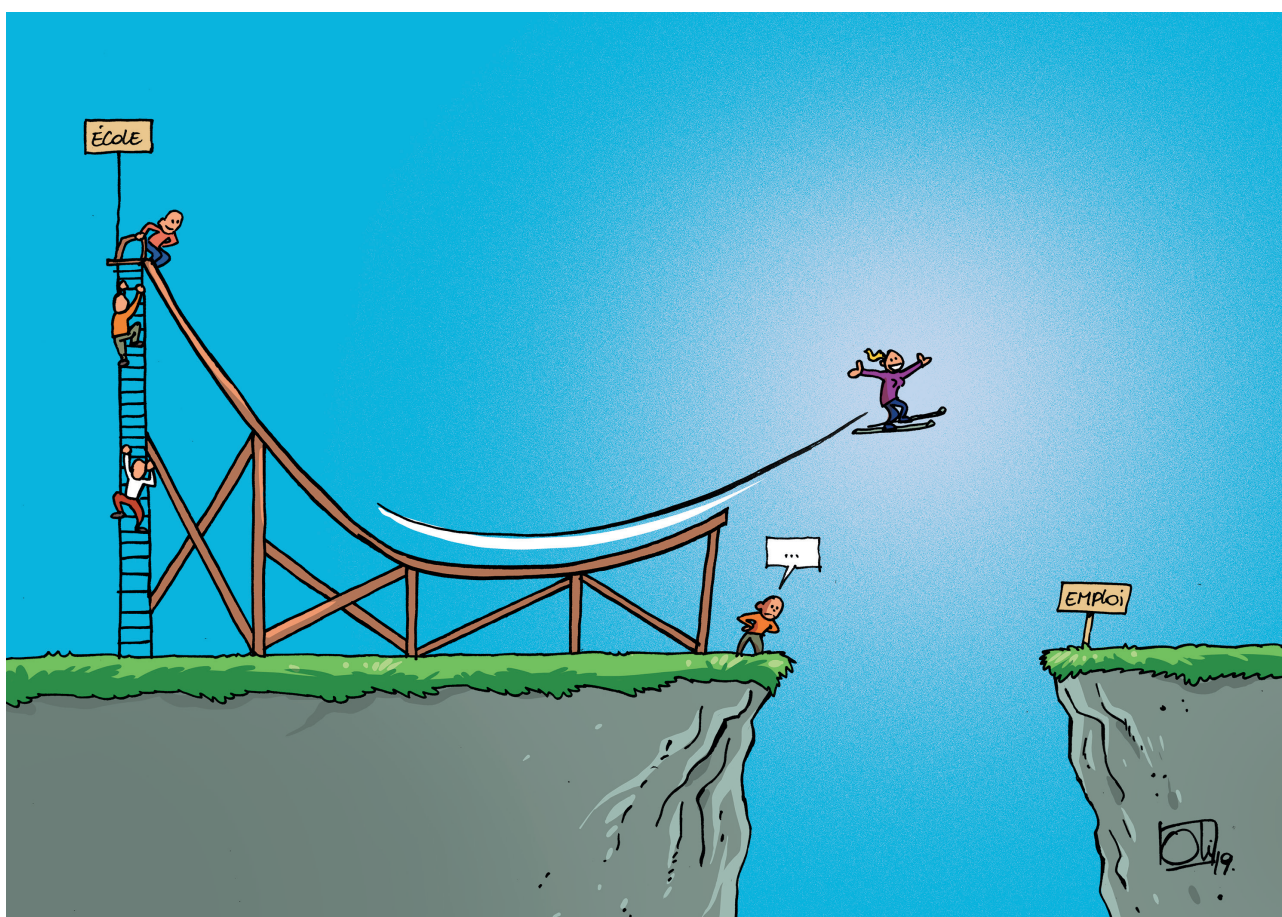
5 Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie [Journal officiel L 394 du 30.12.2006].



l'éducation, l'enseignement et la formation tout au long de la vie, pour procurer des capacités d'adaptation et d'insertion. En effet, dans une société fondée sur la connaissance, les compétences clés apportent une valeur ajoutée, pour l'emploi, et s'avèrent particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel, à la cohésion sociale ou encore à la citoyenneté active.

Si l'enseignement revient aux Communautés, la formation continue et l'insertion socioprofessionnelle incombent aux Régions. L'articulation des politiques entre les différents niveaux de pouvoir s'avère donc essentielle, voire indispensable.

Le lien entre le droit à l'éducation et les autres droits, fondamentaux, est important. Ainsi, les avantages économiques et sociaux d'un niveau élevé d'éducation ont été maintes fois soulignés, que ce soit, par exemple, dans le domaine de la santé ou de la participation citoyenne ou dans celui de la production de richesses. Cependant, l'augmentation du niveau d'éducation à l'échelle sociétale provoque une détérioration de la position relative des non-qualifiés sur les marchés du travail et dans la société en général. Ainsi, dans les faits, de nombreux jeunes quittent l'école en fin de scolarité obligatoire sans certificat de fin d'enseignement secondaire.



6 Telle qu'exprimée par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit

7 OCE (Observatoire compétences – emplois) : <http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>.

8 CITE 97 reconnue par la Conférence générale de l'UNESCO du 18 juillet 1997.

9 Centre européen pour le développement de la formation professionnelle.

2. Finalité du droit⁶

Du point de vue des acteurs institutionnels de ce droit, en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles :

"Tous les citoyens wallons (sans distinction aucune fondée notamment sur l'âge, le genre, l'ethnie, la couleur de peau, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle ou toute autre situation) doivent pouvoir :

- *Développer leurs capacités individuelles (cognitives, physiques), collectives*
- *Et disposer d'un accompagnement positif qui les mette en confiance, bien traitant,*

afin de trouver leur place dans la société par des dispositifs d'apprentissage formel, non formel et informel et de mettre en pratique leur participation citoyenne".

En résumé, l'enseignement et l'éducation doivent être non sélectifs, inclusifs, c'est-à-dire capables d'accueillir toutes les différences et l'offre doit être compréhensible et qualitative.

Les notions d'apprentissage formel et non formel sont définies par l'Unesco⁷. D'après la Classification internationale du type d'éducation⁸, l'éducation se définit comme *"une communication organisée et suivie qui vise à susciter l'apprentissage"*.

♦ L'éducation formelle

L'éducation formelle, dite scolaire, se différencie de l'éducation non formelle en ce qu'elle est donnée dans des institutions d'enseignement, de formation ou sur le lieu de travail, par des enseignants permanents, dans le cadre de programmes d'études déterminés. La Com-

mission européenne et le CEDEFOP⁹ ajoutent que l'apprentissage formel (défini en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) est dispensé dans un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail). Il est intentionnel de la part de l'apprenant et débouche, généralement, sur la validation et la certification.

♦ L'éducation non formelle

L'éducation non formelle (ENF) est définie comme "toute activité organisée s'inscrivant dans la durée qui n'entre pas exactement dans le cadre des systèmes éducatifs formels composés des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités, ainsi que des autres institutions éducatives formellement établies".

"L'enseignement non formel peut (...) s'adresser à des personnes de tout âge. Selon les spécificités du pays concerné, cet enseignement peut englober des programmes d'alphabétisation des adultes, d'éducation d'enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ordinaire et professionnelle et de culture générale". La Commission européenne et le CEDEFOP précisent qu'il s'intègre dans des activités planifiées qui comportent un élément d'apprentissage. Il est intentionnel de la part de l'apprenant.

♦ "L'éducation informelle"

"L'éducation informelle" désigne, quant à elle, les aspects systématiques et cumulatifs de l'apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré. Il possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.

3. Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit (IWEPS)

L'état des lieux statistique du droit à l'éducation, l'enseignement et la formation se centre sur quelques données de base illustrant la fréquentation différenciée des milieux d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignement et, dans une moindre mesure, des dispositifs de formation pour adultes, et illustre quelques résultats et facteurs de bifurcation des parcours. Des résultats d'enquête permettent d'aborder également le vécu des apprenants¹⁰.

Les enfants et les jeunes

♦ Crèches et milieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Places disponibles

En Wallonie, au 31 décembre 2019, 35.187 places étaient disponibles pour les enfants de moins de 3 ans dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) ou par la Communauté germanophone. Tant l'accueil collectif (crèches, préguardiennats, Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE), maisons d'enfants et haltes-accueil) que l'accueil familial (accueillants conventionnés, salariés et indépendants) sont pris en compte dans ce relevé.

Une des manières d'évaluer l'offre d'accueil consiste à calculer un taux de couverture en rapportant le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. **Le taux de couverture en**

places d'accueil pour la petite enfance, en Wallonie, en 2019, s'élevait à 38%, soit 38 places pour 100 enfants¹¹.

Un investissement important, couplé à une diminution du nombre de naissances, a contribué à l'amélioration du taux de couverture. Ainsi, en 2006, le taux de couverture n'était que de 25%. Depuis, plus de 10.000 places d'accueil ont été ouvertes en Wallonie.

Alors que la capacité d'accueil collectif augmente, le nombre de places dans l'accueil familial est en diminution constante¹².

L'offre de service d'accueil n'est pas équivalente selon les communes, comme le montre la carte 1.

On observe de grandes disparités du taux de couverture de l'accueil préscolaire selon les communes puisqu'il varie de 0% à 102%. Environ un quart des communes (60) affichent un taux supérieur à 50%. Plusieurs d'entre elles se situent dans le Brabant wallon (Ottignies LLN, La Hulpe, Lasne, Waterloo, Wavre, Chaumont-Gistoux, ...) ou dans la région namuroise. De manière générale, il n'est pas rare d'observer une commune à taux de couverture élevé, entourée d'une couronne de communes à faible taux de couverture. Il s'agit en général de communes faiblement peuplées qui comportent l'un ou l'autre établissement d'accueil collectif qui dessert également les communes avoisinantes.

Un découpage par arrondissement¹³ met en évidence plus clairement encore le déficit de places que l'on observe dans le Hainaut (communes de La Louvière, Charleroi, Philippeville, Thuin, Soignies, Mons, ...notamment) ainsi que dans l'arrondissement de Liège.

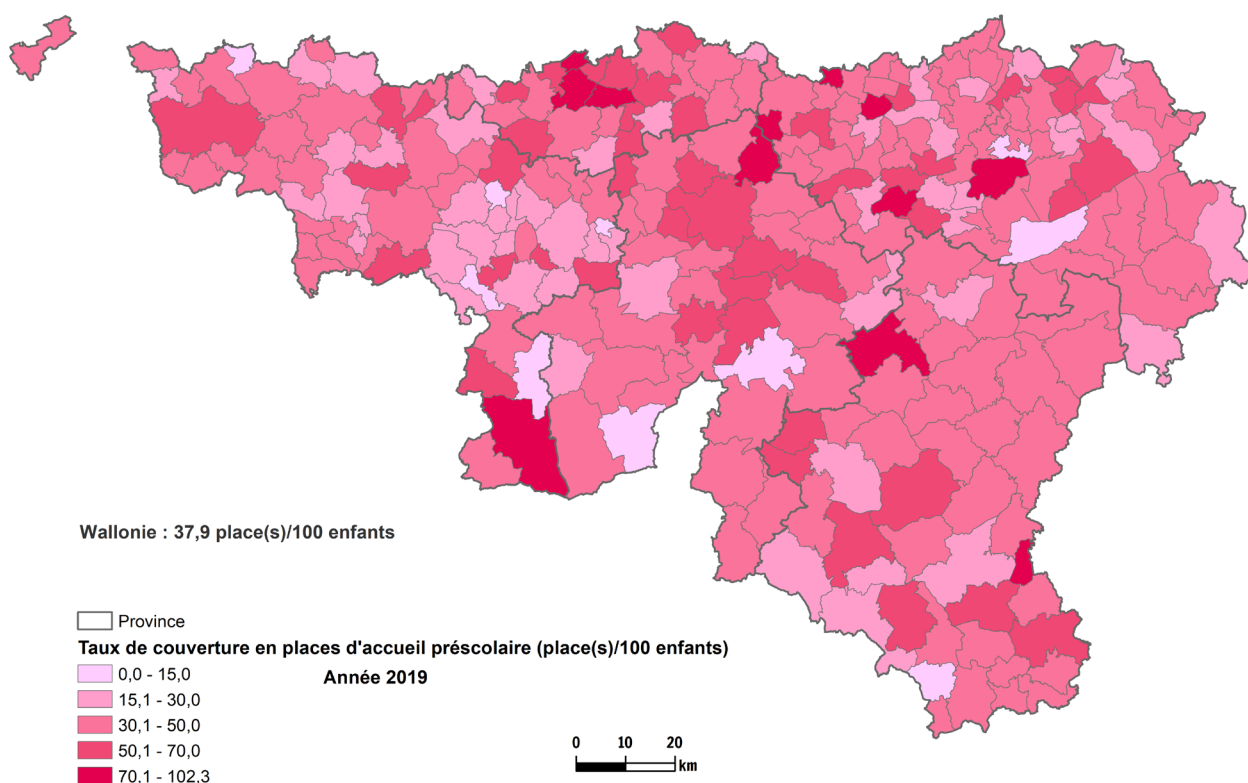
10 Le lecteur intéressé par la dimension du genre pourra se référer notamment à Dujardin, C., Mainguet, C. (2018), Cahier 3 de la série "Egalité entre les femmes et les hommes en Wallonie" consacré à l'enseignement : <https://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2018-cahier3/>

11 Une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, turn over, etc.) Pour une définition de l'indicateur et une présentation des sources, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-prescolaire-taux-de-couverture/>

12 Pour des données d'évolution sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles voir Rapport d'activités 2020 de l'ONE, ONE en chiffres, page 26 : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/rapport-activites-2020-chiffres.pdf

13 Pour une explication de la méthodologie adoptée et des séries chronologiques par commune, voir https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=243900&ordre=0

Carte 1 : Taux de couverture de l'accueil préscolaire (place(s) / 100 enfants)



Source : ONE, Communauté germanophone, DG Stat SPF Economie : Statbel. Calculs : IWEPS

Fréquentation et accessibilité

Le rapport d'activités de l'ONE¹⁴ rend compte de la fréquentation de ces structures d'accueil. En Wallonie (hors Communauté germanophone¹⁵), au 15 janvier 2020, un peu plus de 40.000 (40.493) enfants de moins de trois ans, fréquentaient les milieux d'accueil de la petite enfance. Trois quarts d'entre eux (74%) étaient accueillis dans des milieux d'accueil subventionnés et 26% dans les milieux d'accueil non subventionnés¹⁶.

Ce sont les parents du Brabant wallon qui, en moyenne, inscrivent plus fréquemment leurs enfants dans les milieux d'accueil non subven-

tionnés (52% des enfants accueillis dans l'accueil non subventionné), alors que les parents de la province du Hainaut ne sont que 14% à utiliser cette structure¹⁷.

Le coût de l'accueil représente un obstacle pour de nombreuses familles. Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixent la participation des parents en tenant compte de leurs possibilités financières. Dans les milieux d'accueil subventionnés, le prix suit une grille barémique qui est fonction du niveau de revenu des parents. Il est adapté aux modalités de l'accueil (temps partiel, maladies, ...). Dans les milieux autorisés mais non subventionnés,

14 Rapport activités ONE 2020, op.cit. page 27.

15 Près de 900 enfants de moins de 3 ans étaient pris en charge dans les milieux d'accueil en Communauté germanophone au premier jour d'école de l'année scolaire 2020-2021. https://ostbelgienstatistik.be/desktopdefault.aspx/tabid-5876/10047_read-53994/

16 Pour des informations sur les catégories d'accueil, voir <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/accueil-de-lenfant/>

17 Pour des données plus précises sur les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires des services de l'ONE voir les rapports de la Banque de Données Médico-sociales <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-bdms/rapports-subregionaux/>

il n'y a pas vraiment de règle (forfait variable ou invariable selon les cas).

La participation financière moyenne des parents wallons s'élevait à 18,41 euros par jour et par enfant en 2020¹⁸.

Pour certaines familles, l'accueil, bien que souhaité, n'est pas accessible. Une étude qualitative réalisée à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin¹⁹ a mis en évidence que les parents défavorisés fréquentent très peu les structures d'accueil pour enfants de moins de 3 ans et que leur fréquentation est le plus souvent occasionnelle, de courte durée, et conseillée ou contrainte (lors de la reprise d'une formation par exemple). Les auteurs relèvent également que les possibilités d'accueil pour les enfants des mamans belges qui ne travaillent pas sont quasi inexistantes.

Tous les parents ne souhaitent pas inscrire leur enfant dans une structure d'accueil. Certains ont la possibilité de recourir à d'autres formules : garde dans la famille, entraide entre amis, recours aux services rémunérés de personnes privées, ...

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un cadre d'analyse et des pistes de développement d'indicateurs de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans ont été proposés en 2012²⁰.

◆ Enseignement obligatoire

En Wallonie, en 2019-2020, le nombre d'élèves inscrits²¹ par niveau d'enseignement était de :

Maternel : 136.236

Primaire : 266.404

Secondaire : 304.964

Ces chiffres se rapportent aux enfants scolarisés dans des établissements implantés en Wallonie, qu'ils y soient domiciliés ou non^{22 & 23}.

Fréquentation et offre dans l'enseignement obligatoire

A partir de 3 ans, la quasi-totalité des enfants domiciliés en Wallonie sont inscrits dans l'enseignement maternel. De manière générale, les taux de scolarisation sont élevés en Wallonie²⁴ : ainsi durant l'année scolaire 2018-2019, **97% des enfants de 3 à 5 ans, 98% des enfants de 6 à 11 ans, 96% des enfants 12 à 17 ans fréquentaient une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Le solde (4%) correspond à des élèves scolarisés dans une autre Communauté, dans l'enseignement privé, dans un centre de formation de l'Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)²⁵ (l'entrée

18 Rapport activités ONE 2020, op.cit. page 32.

19 Crespin, F., Neuberg, F. sous la direction de Pirard, F., Lafontaine, D. (2013), "Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits" <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=306176&langtype=2060> détaillent les raisons invoquées par les familles.

20 Cremers, A., Pasetti, Q., Tutak, A., sous la direction de Demeuse, M. et Humblet, P. (2012), Elaboration d'indicateurs de développement de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans. OEJAJ. https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Recherches/Indicateurs_dvlpmt_enfance/Rapportfinal.pdf

21 Source : ETNIC, Communauté germanophone - DG Stat, MFWB – AGERS. Calculs IWEPS

22 Si on se limite aux élèves domiciliés en Wallonie et inscrits dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (y compris à Bruxelles) ou dans des écoles de la Communauté germanophone, les effectifs sont légèrement plus faibles : maternel : 133.816, primaire : 261.293, secondaire : 291.714.

23 Plus d'informations et de statistiques sur le système éducatif en Communauté germanophone sur https://ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2181/4256_read-31591/

24 Les indicateurs de l'enseignement 2020 <http://www.enseignement.be/index.php?page=28344&navi=2264> page 13. Ces estimations ne prennent pas en compte les enfants scolarisés en Communauté germanophone.

25 En 2019-2020, 4.149 apprenants étaient inscrits dans une formation en alternance pour jeunes (apprentissage) à l'IFAPME, voir <https://www.ifapme.be/chiffres-cles>

dans l'enseignement ou la formation en alternance étant possible à partir de 15 ans), à l'étranger ou à domicile²⁶.

Chaque commune wallonne a sur son territoire au moins une école maternelle et une école primaire. Les établissements d'enseignement secondaire, eux, sont principalement localisés dans les villes et les communes de taille moyenne ; des disparités importantes sont observées dans l'offre d'enseignement secondaire au niveau des communes rurales. La cartographie du nombre d'inscrits dans le secondaire, par entité de scolarisation, quel que soit le lieu de domicile, reprise sur le site Walstat²⁷, met en évidence les zones de Wallonie où l'offre est faible ou inexistante : **108 communes wallonnes n'ont pas d'école secondaire localisée sur leur territoire.**

Lors de l'inscription de leur enfant en première année secondaire, chaque année, plusieurs centaines de parents n'ont pas accès à l'école de leur choix. Près de 2.400 élèves avaient été mis sur liste d'attente en avril 2021²⁸. Des procédures ont été mises en place pour réguler les inscriptions. Le volume de places disponibles est analysé chaque année par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui peuvent proposer, sur cette base, la création

de nouvelles écoles. Les tensions sont particulièrement fortes en Région bruxelloise et dans le Brabant wallon.

Cette dispersion de l'offre implique des déplacements quotidiens, parfois très longs, entre le domicile et l'école²⁹.

L'offre d'enseignement qualifiant au niveau local, la fréquentation selon les domaines d'études et leurs évolutions, sont décrites et analysées dans les rapports produits par les Instances Bassins Enseignement qualifiant, Formation, Emploi³⁰. Le service du Pilotage de l'enseignement publie également des statistiques territoriales sur la fréquentation des options du troisième degré de l'enseignement qualifiant³¹.

Parcours dans l'enseignement obligatoire

Retard scolaire, relégation et décrochage

Le recours au redoublement est très fréquent dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles³².

Il est utilisé dès la troisième année maternelle mais surtout aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire³³. Ces pratiques engendrent d'importants "retards scolaires".

26 Depuis la pandémie, le nombre d'élèves qui suivent un enseignement à domicile a doublé. D'après les chiffres fournis par l'Administration générale de l'enseignement à La Libre Belgique (12 novembre 2021), en Fédération Wallonie-Bruxelles, 1.103 élèves étaient inscrits dans l'enseignement à domicile en 2019-2020, 2.416 en 2020-2021 et 2.183 en 2021-2022. A ceux-ci s'ajoutent les élèves inscrits dans les écoles privées : ils étaient 836 en 2019-2020, 771 en 2020-2021 et 838 en 2021-2022.²⁷

27 Voir Walstat Elèves inscrits par niveaux et par entité de scolarisation et part des élèves fréquentant une école de leur commune : https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=7%20&sel_niveau_catalogue=T

28 <http://eleves.be/2021/04/21/enfants-sans-ecole-2021-un-record/>.

29 Un module spécifique de l'enquête Mobwal, commanditée par l'IWEPS en 2017, était consacré aux trajets scolaires des enfants mineurs. Pour les 332 répondants qui avaient au moins un enfant mineur scolarisé ou accueilli (pour les enfants en bas âge) en dehors du domicile, la voiture est le mode de déplacement majoritaire utilisé pour les trajets des enfants. L'usage varie selon la distance domicile-école et selon le type d'accompagnement. Dans huit cas sur dix (78,9%), la distance domicile-lieu de scolarisation est de maximum 10 km (lorsque toute la fratrie va au même endroit). Lorsque la distance est inférieure à 2 km, la marche est utilisée dans deux cas sur trois. À partir de 2 km, c'est la voiture qui est privilégiée. Enquête de mobilité, en face à face auprès de 1.299 individus https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/12/RS5_MOBWAL.pdf pour les résultats relatifs aux services scolaires et parascolaires, voir pages 64 à 69.

30 <http://bassinefe.be/>

31 Cadastre de l'enseignement qualifiant

32 voir Galand, B., Lafontaine, D., Baye, A., Dachet, D., Monseur, C. (2019), « Le redoublement est inefficace, socialement injuste, et favorise le décrochage scolaire » in Les Cahiers des Sciences de l'Education N°38 ASPE, U Liège http://www.aspe.ulg.ac.be/Files/cahiers_aspe_redoublement.pdf

Voir aussi [https://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-\(fra\)-final.pdf](https://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/pisa-in-focus-n43-(fra)-final.pdf)

33 Pour une présentation de l'évolution du redoublement aux stades successifs de l'enseignement obligatoire, voir Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 36 à 39.



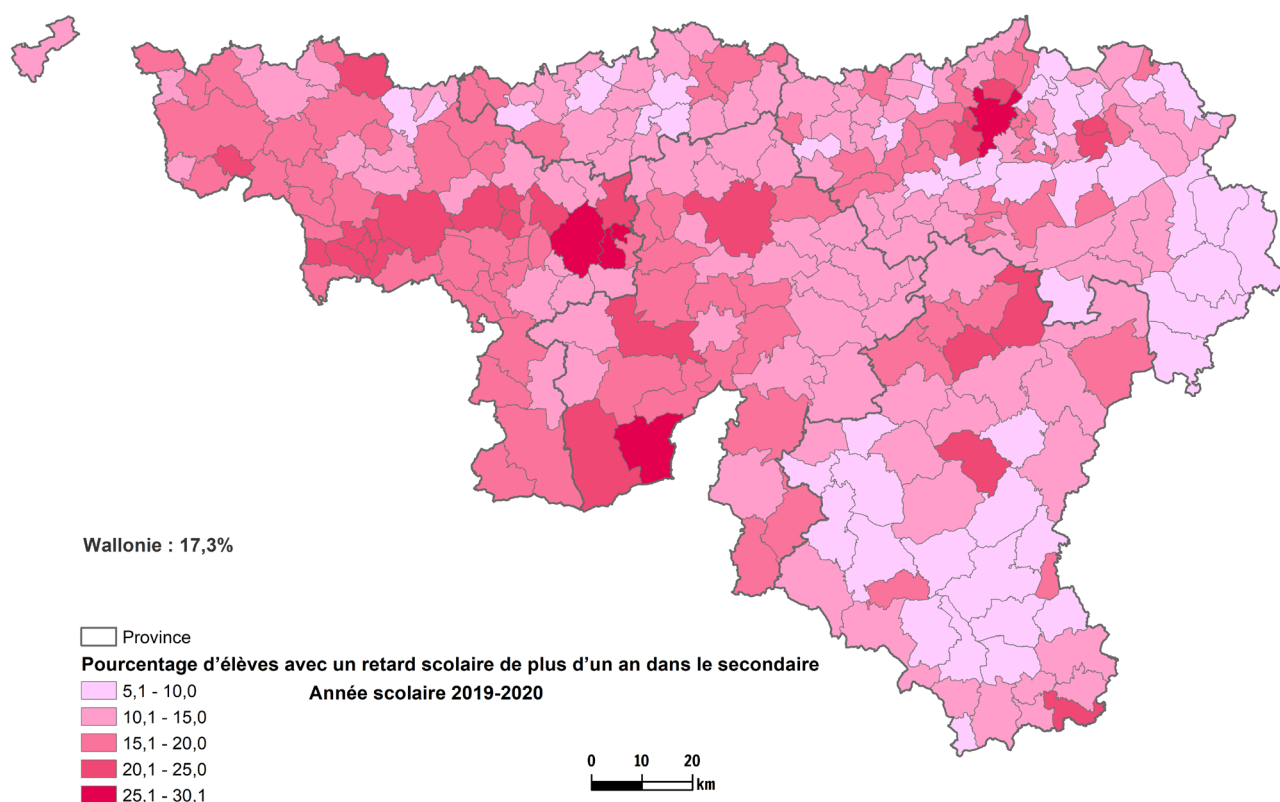
En 2018-2019, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 13% des élèves de l'enseignement primaire étaient en retard, c'est-à-dire qu'ils étaient plus âgés que l'âge légal de scolarisation dans leur année d'études. Depuis une dizaine d'année, ce taux est en légère diminution³⁴.

Cette même année scolaire, ils étaient **44% parmi les inscrits dans l'enseignement secondaire de plein exercice à être en retard**³⁵. Là aussi, la situation semble s'améliorer. Les taux baissent, mais seulement depuis l'année scolaire 2012-2013.

Les taux d'élèves en retard de plus d'un an sont très variables selon les communes de domicile : la situation est plus problématique dans les communes situées le long de l'ancien axe industriel Mons-Charleroi-Liège, et plus globalement dans le Hainaut et l'Ouest de la province de Namur, ou au Nord de la province de Luxembourg³⁶.

L'ampleur des retards varie en fonction des formes d'enseignement fréquentées. Par exemple, en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018-2019, **le taux de retard en troisième secondaire s'élevait à 24% dans la forme**

Carte 2 : Pourcentage d'élèves avec un retard scolaire de plus d'un an³⁷ dans le secondaire, par commune 2019/2020



Source : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté germanophone et statbel. Calcul IWEPs

33 Pour une présentation de l'évolution du redoublement aux stades successifs de l'enseignement obligatoire, voir Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 36 à 39.

34 Plus de détail dans Les indicateurs de l'enseignement 2020, page 34.

35 Les élèves inscrits dans les CEFA, et dans le 4^{ème} degré, ainsi que les jeunes qui suivent des formations à l'IFAPME ne sont pas pris en compte dans l'estimation du retard scolaire dans le secondaire.

36 Pour une typologie des communes en fonction des parcours scolaires, voir Ghaye, B., Mainguet, C., Reginster, I., Jauniaux, N. Talbot, B. (2012), Spécificités locales de parcours scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/working_paper_8.pdf

37 Le retard scolaire est mesuré par rapport à l'âge théorique de l'année d'étude, et non par rapport à l'apprentissage. L'indicateur repris ici concerne uniquement les retards de deux ans et plus.

https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=7&indicateur_id=243701&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

générale, 50% dans la forme technique de transition, 75% dans la forme technique de qualification et 84% dans la forme professionnelle³⁸.

Les analyses des trajectoires d'élèves au cours de la scolarité secondaire mettent en évidence un mouvement de transfert net d'élèves en difficulté de la section de transition (enseignement secondaire général, ou technique de transition) vers les formes techniques de qualification et professionnelle (section de qualification)³⁹. **L'orientation scolaire vers l'enseignement qualifiant est fortement corrélée au retard scolaire et au redoublement⁴⁰.**

Le retard scolaire, en plus d'entraîner des dépenses supplémentaires dans le budget de l'Etat⁴¹ et des familles, peut avoir comme conséquence que des jeunes quittent l'école quand ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (et même avant), sans avoir obtenu un certificat de fin d'enseignement secondaire⁴².

De nombreux jeunes encore soumis à l'obligation scolaire, ou plus âgés, s'absentent régulièrement de l'école⁴³, décrochent et ne terminent pas leurs études secondaires.

Quelques milliers de jeunes quittent chaque année l'enseignement pour s'inscrire dans un cursus de formation proposé par l'IFAPME (ils sont repris dans les 'sortants prématurés' par la Fédération Wallonie-Bruxelles). La répartition par âge des apprenants qui suivent les formations de l'IFAPME n'est à ce jour pas publiée mais on sait qu'en 2020-2021⁴⁴, 1.946 personnes étaient entrées en apprentissage. Depuis quelques années une baisse des effectifs tant des apprenants que des contrats a pu être observée, cette tendance s'est maintenue ces deux dernières années suite, notamment, à la crise sanitaire, comme le montre le tableau 2.

Enseignement spécialisé

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 40.000 jeunes (38.466) sont scolarisés dans

Tableau 1 : Apprentissage en Wallonie. Evolution sur 4 axes

Source : IFAPME. Communication au Parlement Wallon (04/2021)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'apprenants inscrits[45]	5.607	5.086	4.589	4.149
Nombre de primo-entrants en formation	3.426	2.627	2.417	1.946
Contrats d'alternance / d'apprentissage	4.455	4.259	3.88	3.464

38 Plus de détails dans Les indicateurs de l'enseignement 2020, page 34. Voir aussi UNIA 2018 Baromètre de la diversité Enseignement : <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/barometre-de-la-diversite-enseignement>

39 Voir notamment les statistiques sur les attestations d'orientations délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans Les indicateurs de l'enseignement 2020. pages 54 et 55 et sur le Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, pages 38 et 39. Voir aussi Le baromètre de la diversité. Enseignement 2018 d'UNIA.

40 Un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatif, dispositif de suivi des élèves tout au long de leur scolarité, dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur, ainsi que dans leur parcours de formation professionnelle a été mis en place et devrait fournir d'ici peu des informations plus précises sur les parcours scolaires, ainsi que sur l'insertion ultérieure dans l'emploi.

<https://wallex.wallonie.be/de/contents/acts/1/1535/1.html?doc=27997&rev=29374-18106&from=rss>

41 L'édition 2020 de Les indicateurs de l'enseignement page 16 <http://www.enseignement.be/index.php?page=28344&navi=4706> reprend une estimation de l'évolution, sur 10 ans, du coût engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018-2019, le coût cumulé du redoublement dans l'enseignement maternel primaire et secondaire ordinaire (hors CEFA) atteignait près de 400 millions d'euros.

42 Voir les indicateurs sur les sorties prématurées de l'enseignement dans Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 46-47.

43 Durant l'année scolaire 2018-2019, plus de 50.000 dossiers ont été ouverts pour des élèves (enseignement primaire et secondaire confondus) considérés 'en décrochage' en Wallonie et à Bruxelles. <https://www.rtf.be/article/l-absenteisme-scolaire-en-constante-augmentation-10415631>. Le constat d'une hausse de l'absentéisme scolaire est difficilement interprétable car les seuils ont été modifiés au cours du temps. Ainsi, dans l'enseignement secondaire, les élèves sont signalés dès 9 demi-jours cumulés d'absences injustifiées ; jusqu'en 2018, un élève était considéré en décrochage à partir de 10 demi-jours d'absences non justifiées. En 2014-2015, ce seuil était de 21 demi-jours.

44 Réponse du ministre Borsus le 27 avril 2021 à la question écrite sur la situation de l'IFAPME <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=103706> http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives_AROE/2058.pdf

45 Nombre d'inscriptions aux cours en Centres de formation - Données d'agréments (novembre).



l'enseignement spécialisé, essentiellement au niveau primaire et secondaire. Le taux maximum de scolarisation dans l'enseignement spécialisé est atteint à 12 ans : **6,2% des élèves de 12 ans scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles le sont dans l'enseignement spécialisé**, 91,4% d'entre eux sont toujours scolarisés au niveau primaire⁴⁶.

La part de l'enseignement spécialisé est en augmentation depuis une dizaine d'années, dans chacun des niveaux d'enseignement.

Les élèves à besoins spécifiques⁴⁷ peuvent suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. Durant l'année scolaire 2018-2019, quelque

6.712 élèves ont bénéficié d'une forme ou l'autre d'intégration⁴⁸.

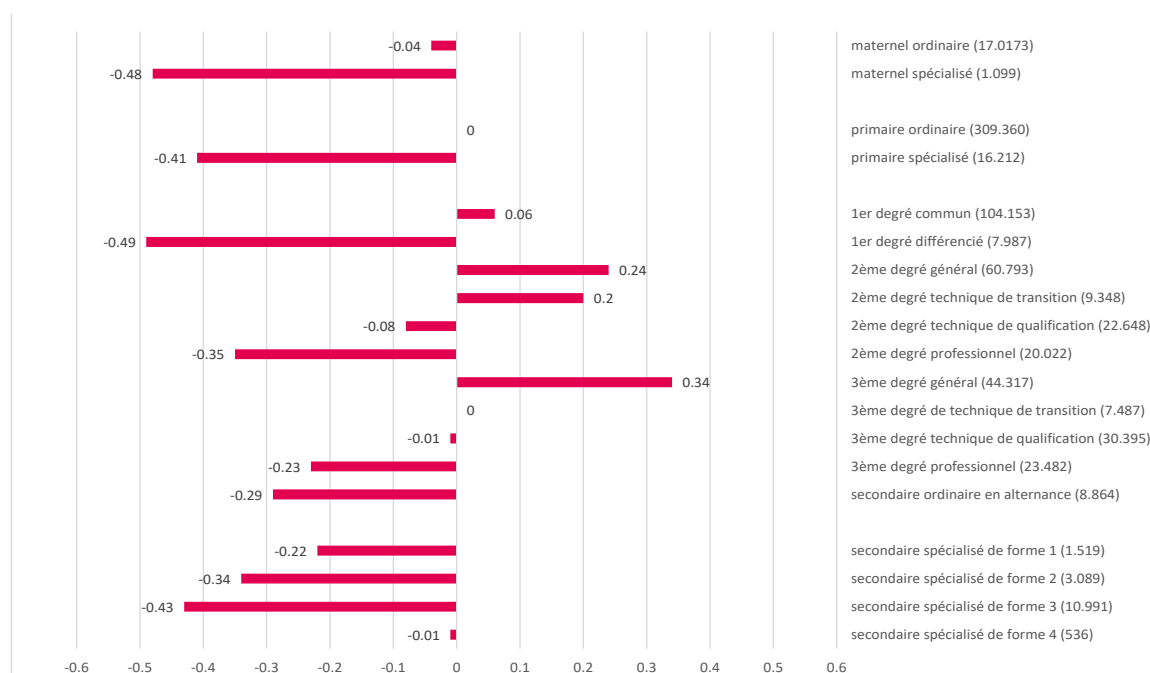
Facteurs de différenciation dans l'enseignement obligatoire

Les parcours scolaires sont fortement dépendants du milieu socioéconomique⁴⁹ et de l'origine.

Disparités socioéconomiques

Sur base d'une sélection de données administratives anonymisées relatives aux ménages auxquels appartiennent les élèves, un indice socio-économique est estimé par secteur statistique de résidence des élèves⁵⁰. Ces données sont agrégées pour estimer les indices socioéconomiques par implantation et par établissement.

Graphique 1 : Indice socio-économique (ISE) moyen (et nombre d'élèves) des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2018-2019



Source : Estimation à partir de 7 variables socio-économiques. Voir Les indicateurs de l'enseignement 2020, page 30.

46 Plus de détails dans Les indicateurs de l'enseignement 2020, page 24 et suiv. Dans l'interprétation de cet indicateur il faut tenir compte du fait que beaucoup d'élèves domiciliés dans les pays limitrophes, en particulier en France, fréquentent des établissements d'enseignement spécialisé situés en Wallonie.

47 Il s'agit notamment d'enfants dyslexiques, dyspraxiques, dyscalculiques, dysharmoniques, etc... , d'élèves présentant des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, d'élèves à hauts potentiels, d'autistes (Asperger) ou d'élèves présentant un handicap physique, mental ou sensoriel, qui sont inscrits légalement dans l'enseignement ordinaire, et pour lesquels la mise en place d'approches différenciées et/ou d'aménagements raisonnables s'avère nécessaire pour atteindre la maîtrise des compétences-socles et des compétences terminales de cet enseignement, telles que définies décretalement.

48 Plus de détails dans Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 28 et 29.

49 Chaque année, plus de 60.000 étudiants de l'enseignement secondaire bénéficient d'une intervention financière de la Direction des Allocations d'Études. <https://allocations-etudes.cfwb.be/>

50 Pour une évolution sur une période de 10 ans, voir <https://statistiques.cfwb.be/enseignement/fondamental-et-secondaire/indice-socioeconomique/>

Un indice moyen est calculé pour les différentes catégories d'écoles. Par construction, cet indice se rapproche de 1 dans les quartiers favorisés et de -1 dans les quartiers défavorisés⁵¹. Comme le montre le *Graphique 1* sur la page précédente, l'analyse met en évidence des situations très contrastées selon les sections et formes d'enseignement.

Les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé sont issus de quartiers dont l'indice socioéconomique est très faible. L'orientation des élèves de ces quartiers vers l'enseignement spécialisé a lieu très tôt dans le parcours scolaire. La sur-représentation des enfants des quartiers pauvres s'observe pour presque tous les types de handicap ; elle est la plus forte dans les classes d'enfants diagnostiqués comme souffrant d'"arriération mentale"⁵².

Il existe une disparité socio-économique forte entre les formes de l'enseignement secondaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,55) entre les indices moyens du premier degré différencié et ceux du premier degré commun. Cette dispersion des indices socioéconomiques (ISE) moyens s'accroît dans les deuxième et troisième degrés : l'ISE moyen des quartiers où résident les élèves fréquentant la forme professionnelle est plus faible que celui des élèves qui fréquentent la forme technique de qualification. A l'inverse, au deuxième degré, pour la forme technique de transition, l'ISE moyen est de +0,20 et pour la forme générale, il s'élève à +0,24.

La ségrégation scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est un des facteurs explicatifs les plus souvent avancés pour expliquer pourquoi notre système scolaire reste si inégalitaire.

Disparités selon l'origine

L'étude commanditée à l'ULB, la KU Leuven et l'UGent par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (UNIA) a clairement mis en évidence les processus structurels induisant des inégalités entre les élèves⁵³, en particulier le critère de l'origine. La nationalité de l'élève ne suffit pas à rendre compte de la communauté d'origine mais il s'agit souvent de la seule variable disponible⁵⁴. Ainsi par exemple, "en 2013-2014, tandis que la proportion d'élèves belges qui sont encore à l'heure en cinquième année de l'enseignement secondaire s'élève à 39,3%, pour les non-belges, ce taux se limite à 17,6%. Parmi les élèves qui sont des ressortissants de pays tiers (non-européens), le taux d'élèves à l'heure se limite à 12,7%" (UNIA, op.cit. page 75⁵⁵).

Scolarisation des enfants migrants

Les mineurs primo-arrivants peuvent être accueillis dans les Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants (DASPA). Au 1er janvier 2017, 4.181 enfants primo-arrivants étaient scolarisés dans un DASPA, dont un peu plus de la moitié au sein d'une école secondaire⁵⁶.

Nous n'avons pas trouvé de données globales sur la scolarisation des enfants demandeurs d'asile, sans-papiers ou de ceux ayant obtenu le statut de réfugié⁵⁷. Quelques éléments peuvent être trouvés dans les rapports du département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de Belgique.

Résultats de Pisa 2018 sous l'angle des inégalités

Depuis de nombreuses années les scores ob-

51 Pour une explication de la méthode d'estimation, voir Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 30 et 31.

52 Romainville, A. (2015), Le spécialisé en Communauté française, un enseignement spécial ... pour les pauvres <https://inegalites.be/Le-specialise-en-Communaute>

53 UNIA 2018 Baromètre de la diversité Enseignement op.cit.

54 Les élèves d'origine étrangère, mais de nationalité belge, sont classifiées comme Belges.

55 Pour une analyse fine du poids des variables ethniques sur la réussite scolaire à partir de données administratives, voir notamment Delvaux, B. (2011), « Nationalité et Parcours scolaire en Belgique francophone » in Les Cahiers de recherche du Girséf N°86.

56 Etat des lieux de l'enfance et de la jeunesse 2017-2018, page 43. https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/Etats_des_lieux_annuels/Etat_des_lieux_2017-2018.pdf

57 Le point de vue de parents est détaillé dans une étude participative sur la scolarisation des enfants de sans-papiers qui date de juin 2020. http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/besp_etude_comple_te_et_communique_no_4_sur_la_scolarisation_des_enfants_de_sans_papiers_version_fin_12_juin.pdf



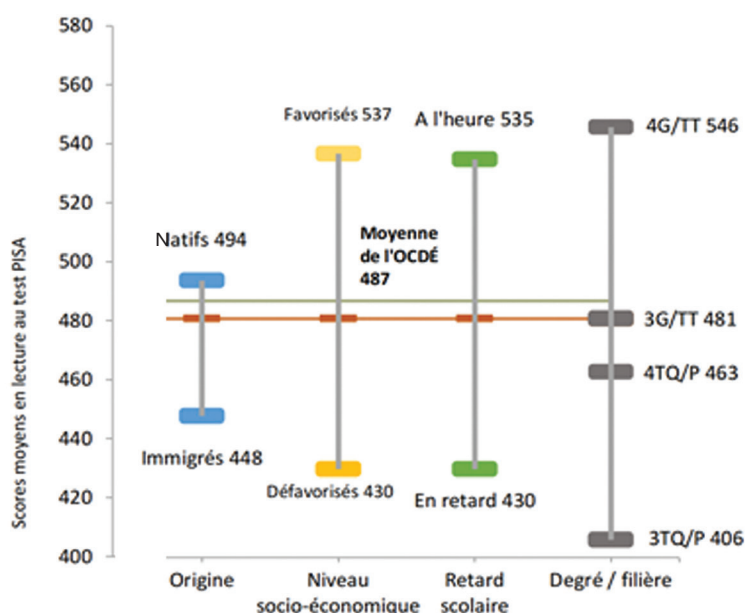
tenus par les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les enquêtes internationales de suivi des acquis des élèves alertent l'opinion sur le niveau des compétences acquises ou non à différentes étapes de la scolarité. Mais ces enquêtes permettent aussi de progresser dans la compréhension des déterminants de ces résultats, en particulier la situation personnelle des élèves ou les caractéristiques des écoles qu'ils fréquentent.

L'analyse des résultats de PISA 2018 sous l'angle des inégalités, publiée par Bricteux, Quittre et Lafontaine en 2021⁵⁸ rappelle que le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'offre pas les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Le graphique 2 rend compte des écarts dans les résultats en lecture pour différentes catégories d'élèves. L'écart entre les scores moyens en lecture des élèves natifs et des élèves immigrés est de 46 points, **l'écart entre le score moyen des 25% d'élèves issus de milieux plus favorisés⁵⁹ et celui des 25%**

qui vivent dans des milieux défavorisés est de 107 points, cet écart équivaut à trois années de scolarité. Un écart équivalent (105 points) est observé entre le score moyen des élèves de 15 ans qui sont 'à l'heure' (soit dans l'année qui correspond à leur âge), et le score moyen de ceux qui sont en retard (et qui n'ont donc pas eu les mêmes opportunités d'apprentissage). Les écarts les plus importants sont relevés entre les formes d'enseignement secondaire : 140 points séparent les scores moyens des élèves de la quatrième année de l'enseignement secondaire général ou de transition de ceux des élèves de la troisième année de l'enseignement technique de qualification ou de la troisième professionnelle.

Un des intérêts de l'étude est d'avoir tenté d'estimer la capacité des élèves à réussir en dépit de conditions défavorables. En Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls 7% d'élèves les moins favorisés se situent parmi les 25% des élèves les plus performants en lecture.

Graphique 2 : Différence de scores moyens en lecture entre catégories d'élèves de 15 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. PISA 2018.



Source : Résultats de PISA 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des différences aux inégalités, page 2

58 Bricteux, S., Quittre, V., Lafontaine, D. (2021), Résultats de PISA 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des différences aux inégalités. ASPE, U Liège http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16272&do_check=DHFCMFGEZT

59 L'indice de statut économique, social et culturel est dérivé de variables telles que le niveau de formation et le statut professionnel des parents, le nombre et le type d'éléments de leur patrimoine familial qui sont considérés comme des indicateurs de richesse (par exemple une voiture), le nombre de livres et autres ressources éducatives disponibles à la maison.

◆ Enseignement supérieur

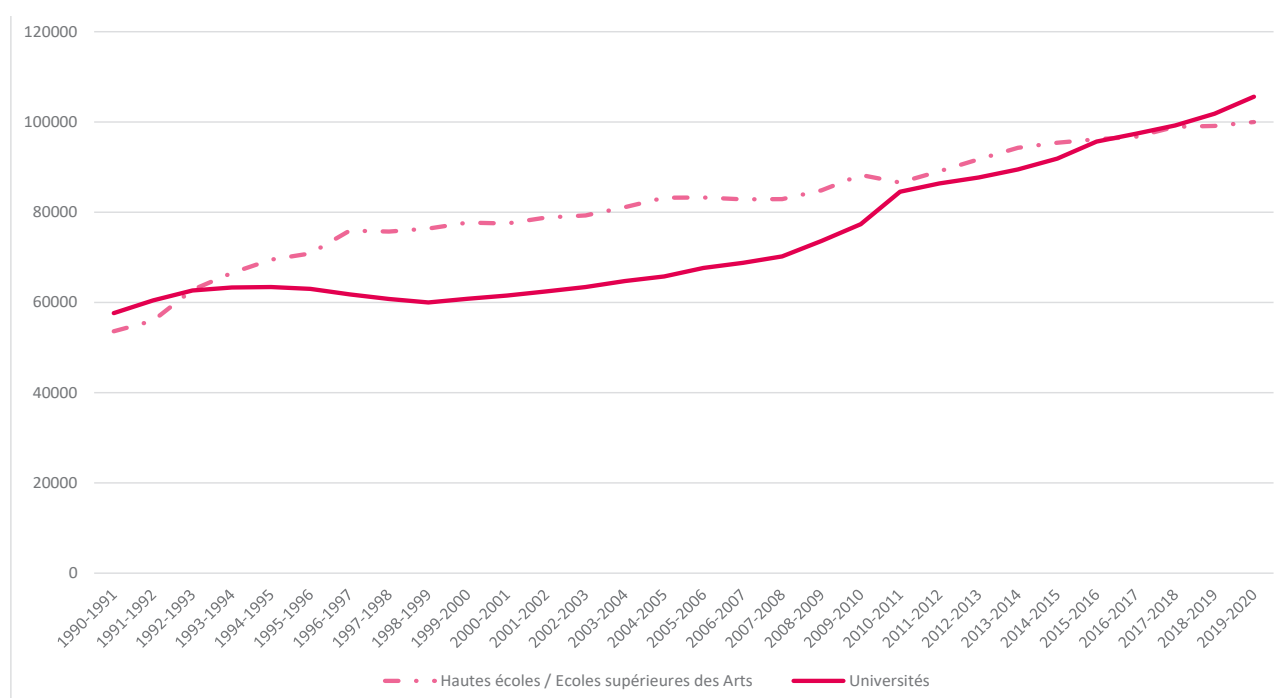
Fréquentation et offre dans l'enseignement supérieur

Comme l'indique le graphique 3, depuis le début des années '90, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 90.000 personnes, soit un taux d'évolution de 85%. L'augmentation s'est produite tant dans l'enseignement universitaire que dans les

Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts. Depuis peu, le volume d'étudiants universitaires dépasse de nouveau légèrement le volume d'étudiants inscrits dans les deux autres types d'établissements⁶⁰.

Pendant l'année académique 2019-2020, ce sont plus de 200.000 personnes (205.575) qui ont suivi des cours dans un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; pour une bonne moitié dans une université (105.595), et pour une autre moitié dans une Haut -Ecole (91.960) ou

Graphique 3 : Evolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, par type, hors promotion sociale.



Source : ARES⁶³ : Base de données du Cref et SATURN

une Ecole supérieure des Arts (8.020) (total du supérieur non universitaire 99.980)^{61 & 62}.

Cette même année, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **32.437 étudiants ont suivi des cours dans une section de l'enseignement supérieur de promotion sociale.**

En 2019-2020, les trois quarts (78%) des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur non-universitaire suivaient un enseignement de type court (préparation du diplôme de bachelier). La répartition est cependant très différente selon les types d'études : si le type

60 A partir de 2009, certaines formations de l'enseignement supérieur hors université de type long ont été transférées vers les universités (architecte, traducteur-interprète).

61 Environ 200 étudiants (188) suivaient des cours dans une Haute Ecole de la Communauté germanophone en 2019-2020.

62 <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques> voir aussi l'espace Opendata de l'ARES pour des données précises sur l'offre et les inscriptions <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/pages/home/> Cette base de données sera alimentée progressivement par des données sur les diplômes et seront couplées avec des informations sur les profils socio-économiques des étudiants.

63 <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques> et https://public.tableau.com/app/profile/statistique.mfwb/viz/ARES_POP_EVO_15771784728450/Tableaudebord1



court est bien majoritaire dans les Hautes Ecoles (83% des inscrits), à l'inverse, c'est le type long (préparation au master) qui regroupe la majorité (75%) des étudiants dans les Ecoles supérieures des Arts⁶⁴.

Les dernières données disponibles sur l'enseignement universitaire ne permettent pas de distinguer dans la population étudiante, la part des bacheliers de celle des masters⁶⁵.

L'offre d'enseignement supérieur est inégalement répartie sur le territoire⁶⁶.

En 2016-2017, on estimait que **66% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient domiciliés en Wallonie**, 17% en Région de Bruxelles-Capitale et 5% en Flandre. Le solde (12%, environ 41.000 personnes) était constitué d'étudiants qui n'avaient pas la nationalité belge, soit plus d'un étudiant sur cinq : 15,25 % étaient ressortissants d'un pays de l'Union européenne et 5,64 % d'un pays hors UE⁶⁷. La part d'étudiants étrangers est différente suivant les types d'établissements. Ainsi, dans les Hautes Ecoles, 17 % des étudiants étaient de nationalité étrangère, dans les Ecoles supérieures des Arts, ils étaient 46 % et dans les universités, 22 %.

Les 5 pays d'origine les plus représentés parmi les étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles sont : la France (60% des étudiants d'origine étrangère sont français), le Cameroun, l'Italie, le Luxembourg et le Maroc⁶⁸.

Des informations précises sur l'évolution de la fréquentation selon les différents domaines

de l'enseignement supérieur sont publiées sur les sites du CREF et de l'ARES, où on trouve également des études sur l'articulation avec l'emploi⁶⁹.

Parcours et facteurs de différenciation dans l'enseignement supérieur

Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS par type d'enseignement secondaire suivi

Les dernières données sur les taux d'accès à l'enseignement supérieur ont été publiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020 ; elles se réfèrent à l'année 2016-2017⁷⁰. Cette année-là, 63,2% des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur étaient porteurs d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de l'enseignement secondaire de transition, 23,6% d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification et 7,1% d'un titre d'accès équivalent délivré à l'étranger (6% d'autres situations).

La part des jeunes qui ont suivi leurs études dans l'enseignement de qualification était de 36,4% dans le total des étudiants de première génération dans les Hautes Ecoles, de 28% dans les Ecoles supérieures des Arts et de 6,8% seulement dans les universités. **Parmi les étudiants de première génération détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification, qui accèdent à l'enseignement supérieur, 84 % sont inscrits dans une Haute Ecole.**

Taux de réussite et taux d'obtention d'un diplôme

L'introduction de plus de flexibilité dans les études supérieures suite à l'adoption en 2013

64 <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques>

65 <http://www.cref.be/annuaires/>

66 <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques/indicateurs#04-%C3%A9tablissements-d-enseignement-sup%C3%A9rieur>

67 <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques/indicateurs#04-proportion-d%E2%80%99%C3%A9tudiant%C2%B7s-belges-%C3%A9tranger%C2%B7es-ue-et-%C3%A9tranger%C2%B7es-hors-ue>

68 Plus de détails sur les orientations d'études sur le site <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques/indicateurs#05-origines-des-%C3%A9tudiant%C2%B7s-%C3%A9tranger%C2%B7es-ue-et-hors-ue>

69 Voir <http://www.cref.be/annuaires/> et <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/pages/home/>

Pour des éléments d'analyse, voir aussi La place des « sciences, technologie, ingénierie et mathématiques » (STiM) dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) https://www.ares-ac.be/images/Indicateurs_Graphiques/StatSupInfo/ARES-Note-StatSupInfo-juin_2021.pdf et Les études supérieures qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre https://www.ares-ac.be/images/Indicateurs_Graphiques/StatSupInfo/ARES-Note-StatSupInfo-septembre_2021_VF_BD.pdf

70 Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 64 et 65 <http://enseignement.be/index.php?page=28344&navi=4706>
A suivre aussi le projet de cadastre des parcours éducatifs et post éducatifs, note 32.



du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études a eu notamment comme effet d'augmenter la durée moyenne des études.

Les taux de réussite de la première année (ou de la réussite de 60 crédits du premier bloc) dans l'enseignement supérieur non-universitaire ont fortement évolué. La part des étudiants réussissant 60 crédits a diminué d'un tiers depuis 2014-2015 alors que la part des étudiants validant entre 45 et 59 crédits a plus que triplé. En comparaison avec l'ensemble des étudiants de première génération inscrits en Haute Ecole, les étudiants issus de l'enseignement secondaire de qualification sont plus nombreux (en 2017-2018, 29,94% contre 22,4% pour l'ensemble de la cohorte) à abandonner en fin de premier bloc et moins nombreux (en 2015-2016, 13,27% contre 21,4% pour l'ensemble de la cohorte) à réussir en 3 ans⁷¹.

La comparaison de cohortes d'étudiants de première génération a mis en évidence qu'entre 2010-2011 et 2015-2016, le taux d'obtention d'un diplôme de bachelier (type court ou type long) en 3 ans est passé de 27,30% pour la cohorte de 2010-2011 à 21,4% pour la cohorte entrée en 2015-2016. Les taux de diplomation des étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification sont près de 10% inférieurs à ceux de l'ensemble de la cohorte.

La baisse du taux d'obtention en trois ans ne préjuge pas d'une baisse du taux de diplomation total d'une cohorte d'étudiants de première génération.

Comparant dans un article récent les parcours universitaires dans deux systèmes contrastés d'enseignement, Dehon et Lebouteiller⁷² relèvent dans leurs conclusions que si les étudiants ont une probabilité moindre d'abandonner lors des premières années à l'université, la diplomation en trois ou quatre ans est plus faible qu'avant la réforme, avec un rattrapage

partiel en cinquième année sauf pour les étudiants boursiers qui ont plus de difficultés à financer des études longues.

Accessibilité financière dans l'enseignement supérieur

En plus de l'allongement de la durée des études qui a eu pour effet d'augmenter, depuis quelques années, l'enveloppe globale du budget que les étudiants doivent consacrer au financement de leurs études supérieures, la crise sanitaire récente, en supprimant notamment un grand nombre de possibilités de jobs étudiants, a plongé dans la précarité une part importante de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur⁷³.

Taux d'obtention en fonction de variables socio-économiques

Le suivi d'une cohorte de jeunes âgés de 15 à 17 ans en 2001⁷⁴ a permis de calculer leur taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 10 ans plus tard alors qu'ils sont âgés de 24 à 27 ans. Cette étude portait sur l'ensemble de la Belgique.

Le fait d'être né belge ou pas s'avère significativement lié à l'obtention par les jeunes d'un diplôme de l'enseignement supérieur, tant dans la population masculine que dans la population féminine. Selon le type de diplôme (enseignement court ou long) et le sexe, la part de diplômés de l'enseignement supérieur est de 1,7 à 2,4 fois supérieure dans la population belge que dans la population d'origine étrangère.

Dans la majorité des cas, les adultes présents en 2001 dans les ménages de ces jeunes sont leurs parents. On distingue parmi eux ceux qui sont, ou non, diplômés de l'enseignement supérieur.

Comme l'indique le graphique 4 ci-après, **la proportion de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est plus de deux fois plus élevée lorsque le père ou la mère est**

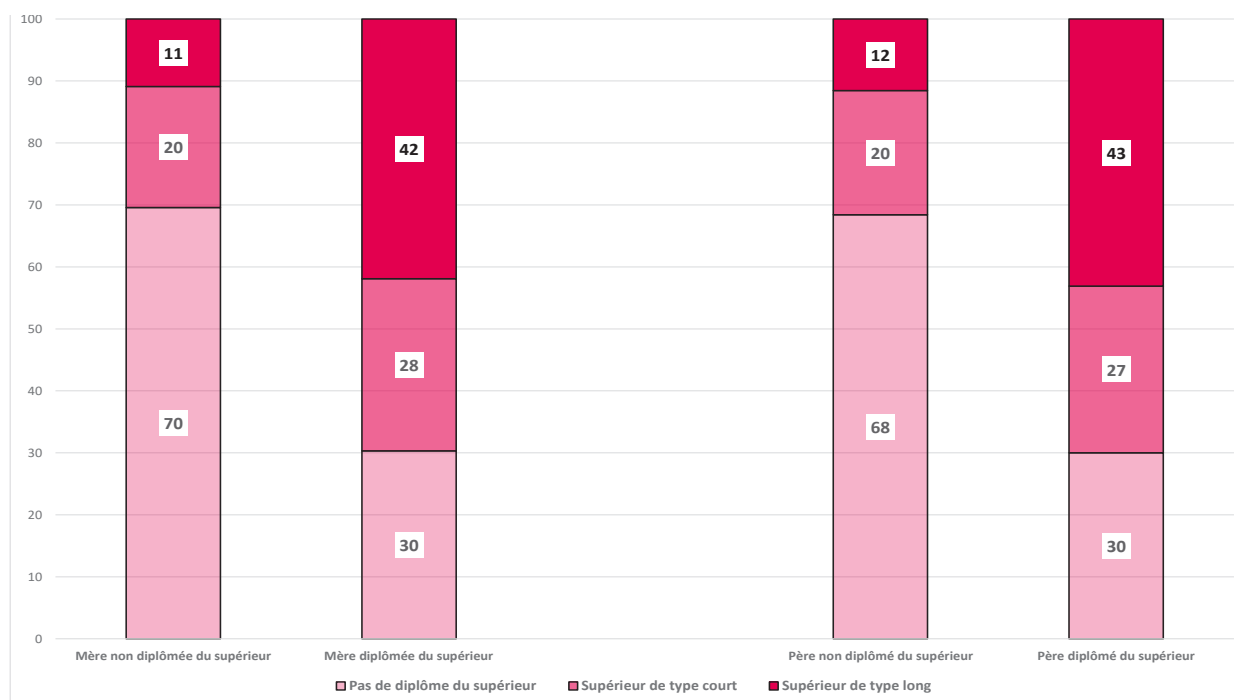
71 Les indicateurs de l'enseignement 2020, pages 66 et 67 <http://enseignement.be/index.php?page=28344&navi=4706>

72 Dehon, C. Lebouteiller L. (2021), Comparaison des parcours universitaires entre deux systèmes d'enseignement : année d'études versus accumulation de crédits. In Dynamiques régionales N° 11. IWEPS <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/09/DR11-1.pdf>

73 Chaque année, plus de 40.000 étudiants de l'enseignement supérieur bénéficient d'une intervention financière de la Direction des Allocations d'Études. <https://allocations-etudes.cfwb.be/>. Le chapitre sur le Droit à l'aide sociale développera notamment les données sur la part croissante de jeunes étudiants qui s'adressent au CPAS.



Graphique 4 : Distribution des jeunes des 24 à 27 ans selon le niveau d’instruction des parents et le plus haut diplôme obtenu. Belgique. 2011



Sources : Censur 2001 et Censur 2011. Stabel

déjà diplômé de l’enseignement supérieur.

Un module spécifique introduit dans l’enquête SILC en 2019⁷⁵ portait sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. L’analyse a permis, notamment, de mettre en relation le plus haut niveau d’études obtenu par une personne avec le niveau d’étude de ses parents lorsqu’il avait environ 14 ans. Les personnes dont le père avait un faible niveau d’éducation

sont 31,2% à avoir clôturé des études supérieures, pour 56,8% quand le père avait un niveau d’éducation moyen et 79,4% pour ceux dont le père était diplômé du supérieur. La relation avec le niveau d’étude de la mère est identique et même légèrement plus marquée : lorsque la mère est hautement diplômée, 81% des répondants le sont également.

75 <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/transmission-intergenerationnelle-de-la-pauvrete-ou-comment-les-conditions-de-vie-dans>

Position sur le marché du travail en fonction du niveau de diplôme

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est un déterminant important de l'insertion dans l'emploi, surtout au début de la vie active.

♦ Structure d'activité des jeunes de 18 à 24 ans en Wallonie en 2020

En 2020, deux tiers (66 %) des Wallons âgés de 18 à 24 ans suivent encore un enseignement ou une formation⁷⁶, 10% ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur⁷⁷ et 24% ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur et ne poursuivent plus d'études.

La part des jeunes wallons encore scolarisés ou en formation est comparable à celle observée en 2019 (67 %), mais est supérieure à ce qu'on

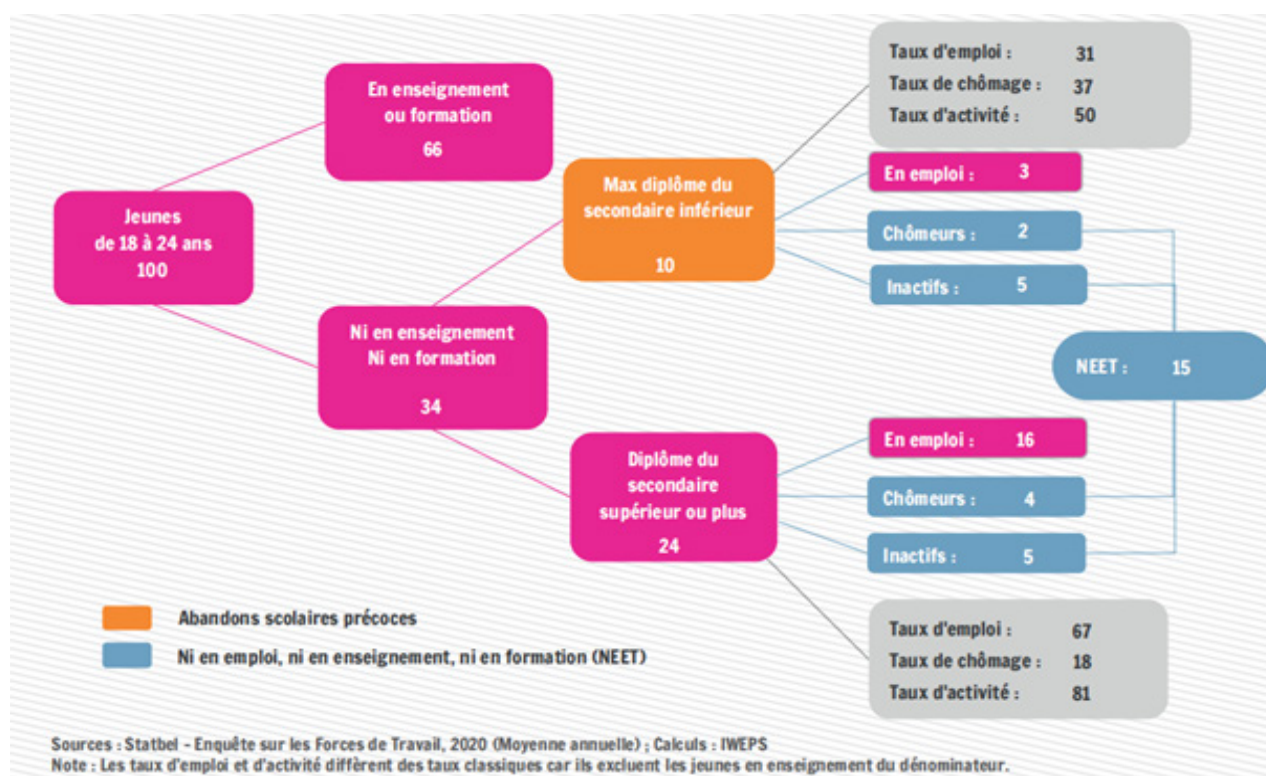
observait il y a quelques années (59% en 2015 et 63% en 2016). **La tendance à la prolongation des études se confirme.**

Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc 29% (10/34) des jeunes de 18 à 24 ans qui ne suivent plus ni études ni formations. Les deux autres tiers sont des jeunes qui ont quitté l'école après avoir réussi, au minimum, leurs études secondaires.

Un tiers des jeunes peu qualifiés qui se présentent sur le marché du travail ont un emploi (3/10). Deux tiers des plus qualifiés sont en emploi (16/24).

Au total, environ 15% (14,8%) des 18-24 ans qui ne suivent ni enseignement, ni formation n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET⁷⁸ (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »).

Graphique 4 : Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2020



76 Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-jeunes-ages-de-18-a-24-ans/> aussi pour une analyse par genre.

77 Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/abandon-scolaire-precoc-parmi-18-24-ans/>

78 Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/> Comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent compte des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de NEET parmi les 18-24 ans se situait, en 2020, entre 13,1 et 16,6 %. De plus, les nombres sont arrondis à l'unité, ce qui peut entraîner des différences au niveau des taux.

Un peu plus d'un tiers des NEET cherchent un emploi (36% des NEET, soit près de 6% des 18-24 ans), les deux-tiers n'en cherchent pas (ils sont inactifs et représentent un peu moins de 10% des 18-24 ans). Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, un peu moins de la moitié (7/15) n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur.

Le taux de chômage, défini comme la part des chômeurs parmi les actifs (chômeurs et en emploi), des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système éducatif, est deux fois plus élevé pour les jeunes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (37 % contre 18 % pour les jeunes ayant au moins un diplôme du secondaire supérieur). Leur taux d'emploi est deux fois plus faible (31% contre 67%).

Le taux de NEET est plus élevé encore dans les tranches d'âge de 25 à 29 ans (22%) et de 30 à 34 ans (24%)⁷⁹.

Dans l'attente de données plus précises sur les parcours post-éducatifs, le Forem analyse régulièrement le début des parcours d'insertion professionnelle des jeunes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi, en fonction des types et domaines d'études⁸⁰. Ces informations sont utilisées notamment pour informer les jeunes sur des secteurs et des métiers en demande de main d'œuvre.

Ces travaux du Forem confirment que le taux d'insertion à court terme (6 mois) est fortement lié au **niveau du diplôme** le plus élevé obtenu par les jeunes demandeurs d'emploi. Le domaine d'études est également déterminant. Plus de détails sur l'insertion post formation sont accessibles dans la publication du Forem, sur le site de l'IFAPME⁸¹ ou sur le site de l'ARES⁸². Il importe de souligner que les liens entre le domaine d'études et la /les profession(s) exercée(s) tout au long de la carrière peuvent parfois être très lâches⁸³.

79 Pour un portrait nuancé des jeunes repris sous l'appellation "NEET", voir aussi les résultats de l'enquête qualitative commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse : RTA, (2013), "Qu'ont à nous apprendre les "NEETs ?" <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/quont-a-nous-apprendre-les-neets/>

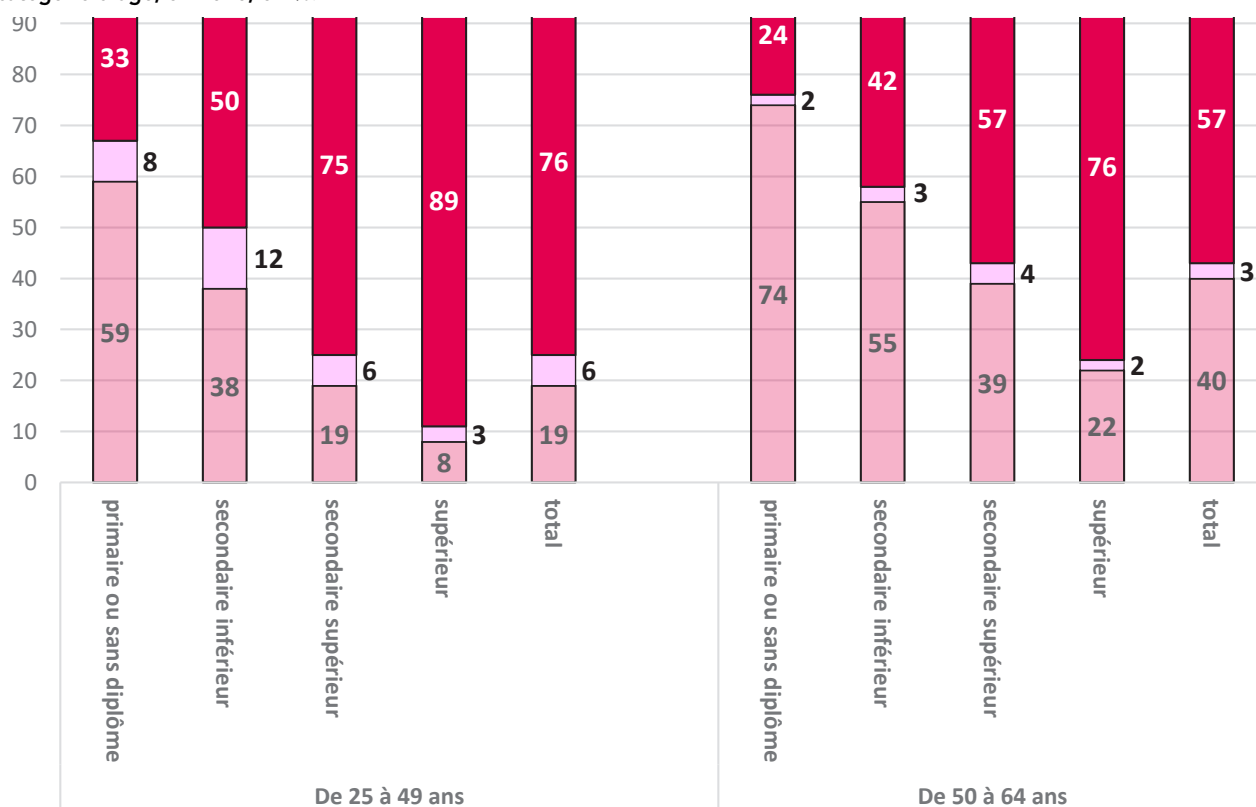
80 Marchal, J.F., Bearzatto, S. (2021), L'insertion au travail des jeunes wallons inscrits comme demandeurs d'emploi pour la première fois en 2020 <https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/chiffres-et-analyses/analyses-insertion-jeunes-aout-2021.pdf>. L'analyse ne prend en compte que les élèves qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi. On ne peut pas en déduire des taux d'insertion dans l'emploi des filières de l'enseignement.

81 <https://www.ifapme.be/chiffres-cles>

82 <https://www.ares-ac.be/fr/actualites/795-un-etudiant-inscrit-sur-deux-en-federation-wallonie-bruxelles-suit-un-cursus-qui-prepare-a-un-metier-en-penurie>

83 Un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs est en voie d'élaboration (voir note 32). Il devait permettre de mieux analyser la relation études/emploi.

Graphique 6 : Répartition de la population wallonne adulte selon la position sur le marché du travail, par niveau de diplôme et catégorie d'âge, en 2020, en %.



Source : Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 2020 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

◆ Position des adultes sur le marché du travail en fonction du niveau de diplôme

De manière générale, la part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme⁸⁴. En 2020, presque 90 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans et diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi. Dans cette même catégorie d'âge, seules un tiers des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ont un emploi, tandis que la moitié des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur travaillent (50 %).

Cette relation entre niveau de diplôme et taux d'emploi existe également pour les 50-64 ans :

parmi les 50-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 76 % occupent un emploi. Ce n'est pas contre le cas que pour 24 % des personnes âgées de 50 à 64 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire⁸⁵.

Les adultes

◆ Enseignement et formation continue

En Wallonie, l'offre d'enseignement et de formation pour adultes est abondante et très diversifiée. A titre d'exemple, le Cadastre de l'offre de prestations pour soutenir les demandeurs d'emploi, publié par le service Veille, Analyse et Prospective du marché de l'emploi (AMEF) du Forem en novembre 2021⁸⁶ recense

⁸⁴ Plus de détails dans l'étude de Conseil supérieur de l'Emploi publiée en février 2021 : Quelle place pour les personnes peu diplômées sur le marché du travail en Belgique ? <https://cse.belgique.be/fr/accueil/rapports-avis-tous-les-rapports/rapports-2020/quelle-place-pour-les-personnes-peu-diplomees-sur-le-marche-du-travail-en-belgique>

⁸⁵ Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-25-64-ans-selon-niveau-de-diplome/>

⁸⁶ Plus de détails, dont répartition géographique, dans AMEF (Forem) (2021), Cadastre de l'offre de prestations pour soutenir les demandeurs d'emploi en Wallonie Aperçu 2021 <https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/chiffres-et-analyses/Analyse-Cadastre-prestations-20211109.pdf> Estimation à partir de la base de données administrative FORMAPass.

pas moins de 5.216 offres de formation (pour 131.976 places annuelles théoriques) proposées par des opérateurs de formation/insertion reconnus, conventionnés, subsidiés ou agréés par les pouvoirs publics. Parmi ces opérateurs figurent principalement l'enseignement de promotion sociale (environ 70.000 places), le Forem (environ 30.000 places, dont un tiers dans les centres de compétence), les centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) (environ 14.400 places) et l'IFAPME (environ 13.200 places).

Enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale est accessible à toute personne à partir de 15 ans. De nombreux adultes s'inscrivent dans cette filière pour obtenir des certificats et diplômes équivalents à ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice.

Tableau 3 : Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement de promotion sociale par niveau d'étude en 2018-2019. Wallonie

Secondaire inférieur	35.567	37%
Secondaire supérieur	42.774	44%
Supérieur type court	18.444	19%
Supérieur type long	139	0%
	96.924	100%

Source : Chiffres clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁸⁷

En Wallonie, près de 100.000 personnes (96.924) ont suivi des cours organisés par l'enseignement de promotion sociale au cours de l'année scolaire 2018-2019, en très grande majorité au niveau de l'enseignement secondaire. Près de 20% étaient inscrits dans une orientation proposée au niveau de l'enseignement supérieur de type court. Parmi les étudiants, 21.246 étaient demandeurs d'em-

ploi et 6.818 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale⁸⁸.

Cinq ans auparavant, au cours de l'année scolaire 2014-2015, on dénombrait 106.170 personnes inscrites ; la répartition selon les niveaux d'enseignement était identique à celle observée en 2018-2019.

Enseignement supérieur

Les adultes sont nombreux à suivre des cours dans les Hautes Ecoles et les universités⁸⁹.

En 2017-2018, 4% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur non universitaire (soit 4.025 personnes) avaient 30 ans ou plus et 8% (8.282) étaient âgés de 25 à 29 ans.

Dans l'enseignement universitaire, les étudiants de 30 ans et plus étaient plus de deux fois plus nombreux que dans le non-universitaire (10.662), ce qui représente 11% du total des étudiants universitaires. L'université scolaire 16.168 personnes âgées de 25 à 29 ans, ce qui représente 16% de ses effectifs.

Formations professionnelles

Les formations proposées par l'IFAPME, hors apprentissage, sont suivies par plus de 10.000 personnes. Au contraire de ce qui est observé dans l'apprentissage, on peut relever une hausse de la participation des adultes dans ces formations.

Tableau 3 : Formation d'adultes à l'IFAPME. Wallonie. Evolution sur 4 années

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'apprenants inscrits ⁹⁰	11.738	11.789	11.495	13.204
Nombre de primo-entrants en formation	6.383	6.355	6.403	7.472
Conventions de stage	4.735	4.491	4.425	4.403

Source : IFAPME. Communication au Parlement wallon en avril 2021

87 <https://statistiques.cfwb.be/enseignement/promotion-sociale/etudiants-inscriptions-droits-dinscription-stage-epreuves-integrees-et-population-enseignante/>

88 Pirson, J. (2021), « L'enseignement de promotion sociale au croisement des chemins » in Les cahiers de recherche du Girsef N°123. Janvier https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-girsef/cahier_123.pdf

89 https://public.tableau.com/app/profile/statistique.mfwb/viz/ARES_PYRAMIDEAGES_HF_1/Tableaubord1

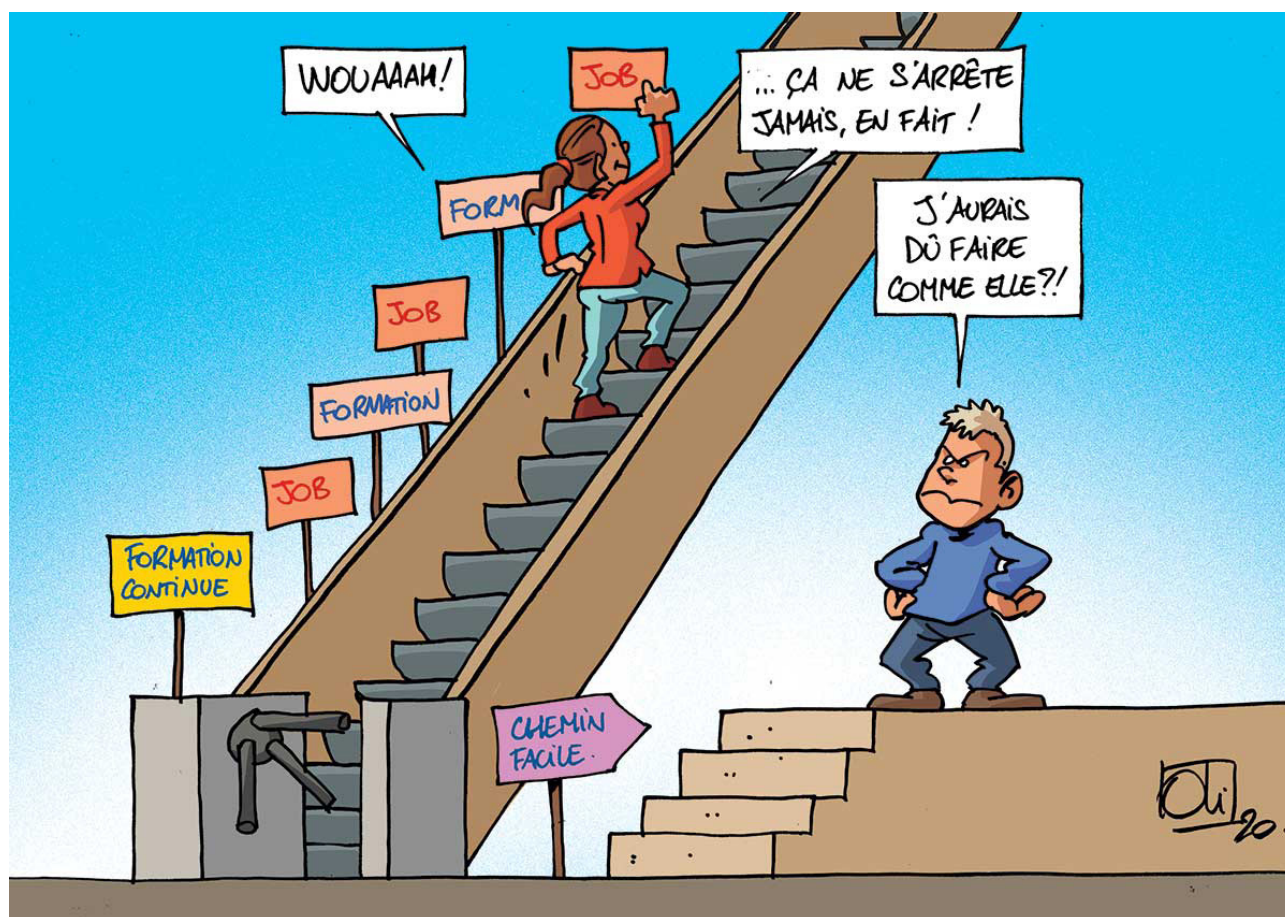
90 Nombre d'inscriptions aux cours en Centres de formation - Données d'agréments (novembre 20XX)

En 2020, 15.751 travailleurs se sont perfectionnés à l'IFAPME dans leur discipline dans le cadre de la formation continue⁹¹.

Les dernières données disponibles sur la fréquentation des formations professionnelles organisées par le Forem en gestion propre ou en partenariat avec d'autres opérateurs de formation ont été publiées en 2018 et datent de 2016⁹². Cette année-là, près de 28.000 (27.956) demandeurs d'emploi, 8.115 travailleurs et 3.228 étudiants ont été formés dans un centre Forem ou dans un centre associé.

Un peu plus d'un quart seulement (28,6%)

des demandeurs d'emploi en formation en 2016 étaient peu qualifiés, c'est-à-dire qu'ils ne disposaient ni d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ni d'un certificat d'apprentissage (10% avaient simplement un certificat d'école primaire), 39% étaient diplômés de fin d'enseignement secondaire (CESS ou certificat de qualification), 2,2% avaient un certificat d'apprentissage, 12,5% avaient terminé avec succès un cycle court de l'enseignement supérieur (niveau bachelier), et 6,8% avaient au minimum un master ou équivalent. Pour les 10,8% restants, le niveau d'études était autre ou inconnu.



91 <https://www.ifapme.be/chiffres-cles>

92 https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/20180605_Analyse_Formation_professionnelle_aperçu_2016.pdf Cet aperçu ne prend pas en compte les formations entièrement à distance, les formations suivies dans les centres ouverts d'auto-formation accompagnée ou celles proposées dans les Centres de compétence organisés en ASBL (pour les travailleurs et les étudiants).

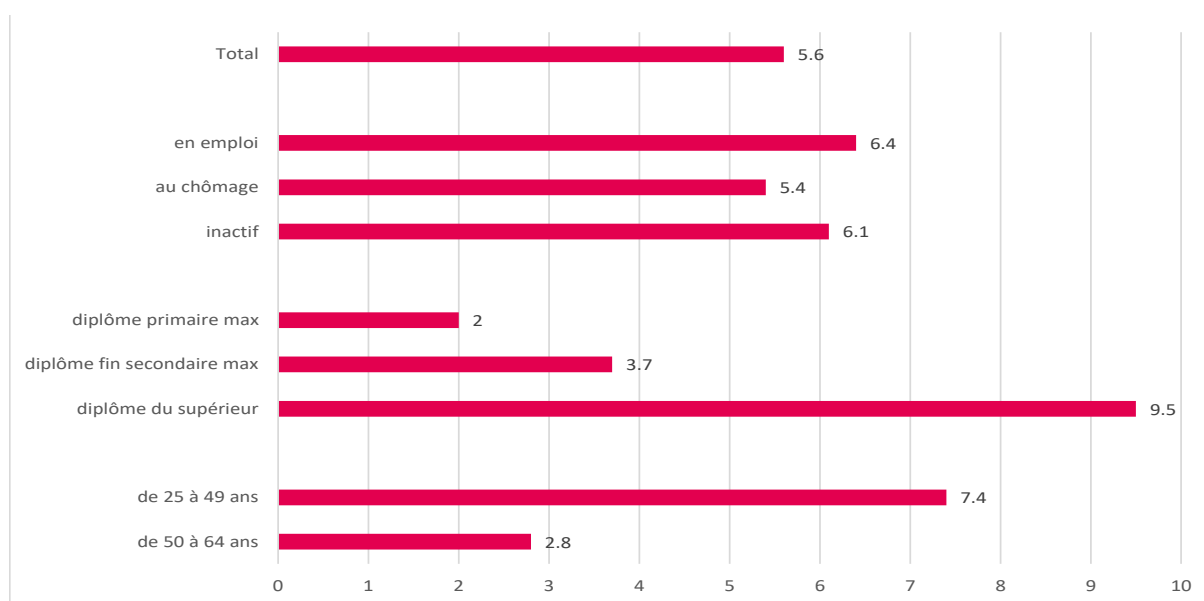
Taux de participation des adultes à l'éducation et à la formation

Les taux de participation à l'enseignement et à la formation continue, tels que mesurés dans l'enquête sur les Forces de Travail (graphique 7), **restent fort faibles (5,6 %) en Wallonie**⁹³.

La participation à l'éducation et la formation à l'âge adulte varie selon la position sur le marché du travail et le niveau de diplôme. Ainsi, les taux de participation sont légèrement plus élevés pour les personnes en emploi (6,4%) ou inactives (6,1%) que pour les personnes au chômage (5,4 %) ⁹⁴. **Le taux de participation à l'enseignement et à la formation augmente avec le niveau d'enseignement** : 2% pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 3,7% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, et 9,5% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Les 25-49 ans suivent plus de deux fois plus de cours et de formations que les 50-64 ans.

Ces résultats mettent en évidence une des faiblesses du système de formation continue actuel en Wallonie, **la trop faible participation des publics qui n'ont pas acquis un certain nombre de compétences de base**. On pense en particulier aux personnes qui sont en difficulté avec l'écrit⁹⁵, à ceux qui sont dépourvus face notamment au développement des services en ligne⁹⁶ (même si on observe une progression sur les échelles de compétences des citoyens n'ayant pas fait d'études supérieures mais s'étant limités au niveau secondaire, voire parfois primaire), ou à ceux dont les compétences professionnelles ne sont pas reconnues⁹⁷.

Graphique 7 : Taux de participation à l'enseignement et à la formation des 25-64 ans en Wallonie (2020)



Sources : Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 2020 (moyenne annuelle). Calculs IWEPS

93 Plus d'informations sur la méthodologie sur <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/education-formation-adultes-25-64-ans/>. Pour une analyse prospective de cette situation, voir Guyot, J.L. (2020), Tout au long de la vie ? La formation des adultes en Wallonie : tendances, enjeux et évolutions possibles. Cahier de prospective de l'IWEPS, N°2.

94 L'enquête européenne sur l'Education des adultes de 2016 fournit des données complémentaires, en incluant notamment dans l'analyse les épisodes de formation non formelle et informelle et en analysant la participation sur une base annuelle. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/education-des-adultes>.

95 Voir les éditions successives des Etats des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.alpha-flle.be/index.php?id=1057>.

96 Voir la dernière édition du Baromètre de la maturité numérique des citoyens wallons, qui explore notamment le sentiment de compétence numérique <https://content.digitalwallonia.be/post/20210916135353/2021-09-Barome%CC%80tre-Citoyens-2021-Compleet.pdf>

97 Pour ceux-ci, se développe le dispositif de validation des compétences http://www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/Validation%20des%20comp%C3%A9tences_Statistiques_Aout%202021.pdf

◆ Niveau du diplôme le plus élevé obtenu dans la population adulte

Les personnes dont le parcours scolaire a été interrompu ont davantage de difficultés à accéder aux autres ressources (emploi, logement ...). Dans une société où les niveaux de compétences exigés sont de plus en plus élevés, et où la part des diplômés de l'enseignement supérieur s'accroît, ne pas avoir obtenu un diplôme du niveau de la fin de l'enseignement secondaire constitue un handicap.

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu par les adultes wallons, que ce soit en formation initiale ou dans un parcours de reprise d'études, est l'une des variables mesurées dans les enquêtes annuelles sur les Forces de Travail. Cette donnée n'est qu'en partie le reflet du fonctionnement du système éducatif belge ; une part des adultes wallons a en effet été scolarisée en dehors du territoire wallon⁹⁸.

En 2020, en Wallonie, 12% des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou ont au maximum un diplôme de

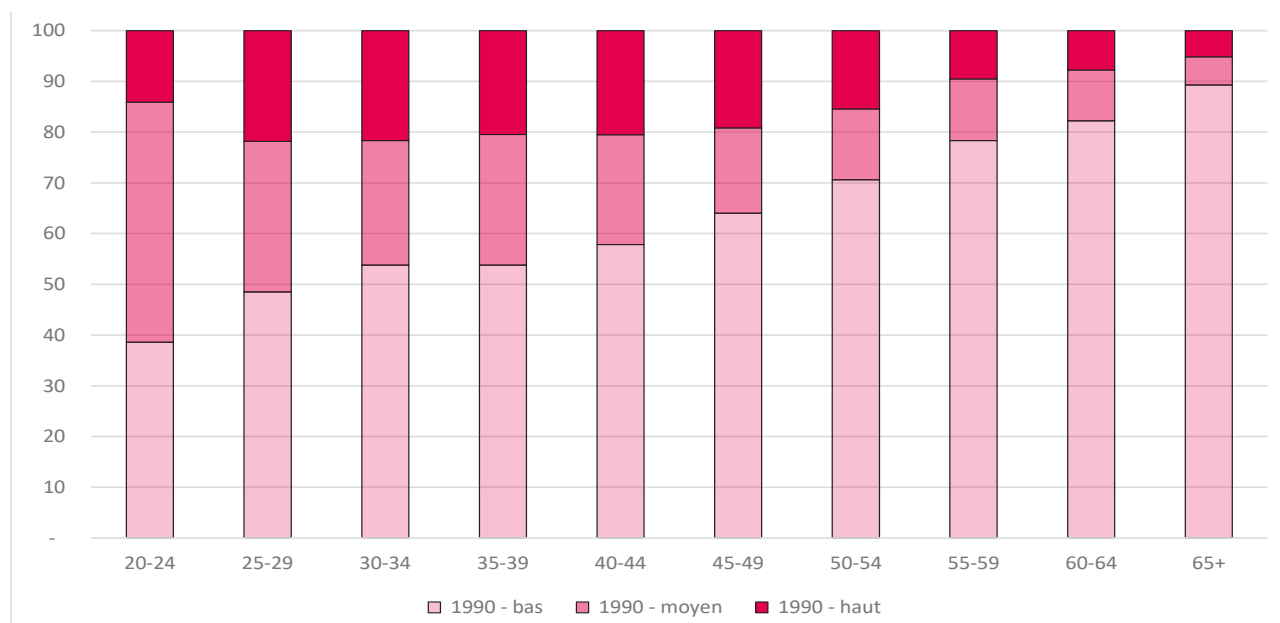
l'enseignement primaire, 17% sont diplômés (au maximum) de l'enseignement secondaire inférieur et 35%, du secondaire supérieur. Un tiers des Wallons (35%) ont terminé des études supérieures. Pour 40% d'entre eux (soit 14% du total), il s'agissait d'études de niveau universitaire (masters ou équivalents)⁹⁹.

Evolution du niveau de diplôme par catégories d'âge

La comparaison des niveaux de diplômes dans des catégories d'âge successives, en 1990 (graphique 8) et en 2020 (graphique 9), souligne l'élévation importante, en 30 ans, du niveau de ces diplômes, quelle que soit la catégorie d'âge.

En 1990, plus de 70% des personnes âgées de 50 ans et plus n'avaient pas atteint le niveau de fin d'enseignement secondaire ; ce taux avoisinait 60% dans la tranche d'âge 40 à 49 ans, et 50% parmi les 25-39 ans. A l'inverse, à l'époque, environ 20% des adultes entre 25¹⁰⁰ et 49 ans avaient réussi des études supérieures.

Graphique 8 : Niveaux de diplômes par catégorie d'âges. Wallonie. 1990



Source : Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 1990 (moyenne annuelle). Calculs IWEPS

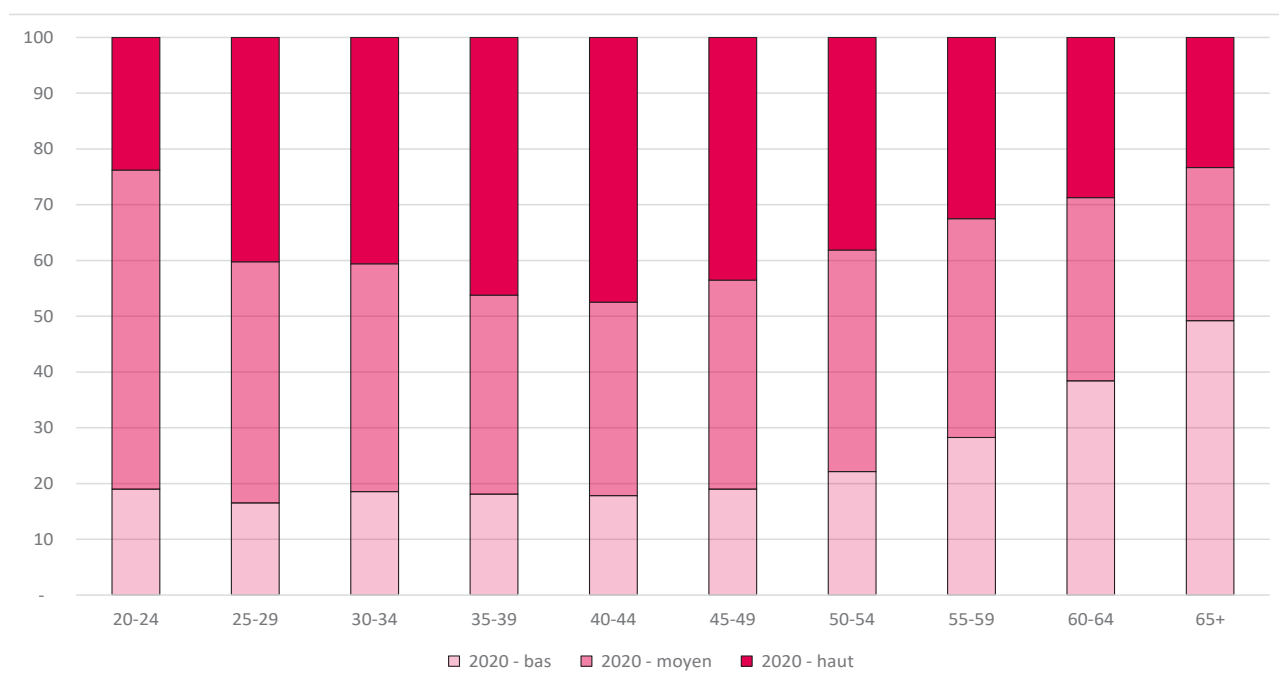
98 Dans le Monitoring socioéconomique Marché du travail et origine 2019, plusieurs sources de données administratives ont été combinées pour connaître la répartition des diplômes au sein de plusieurs catégories de personnes qui ne sont pas originaires de Belgique. Voir <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>

99 Plus d'informations sur les sources, plus de détails, dont une analyse par sexe, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/niveau-de-diplome-de-population-de-25-ans-plus/>

100 Les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas tous terminé leur parcours d'études. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est sous-estimée.



Graphique 9 : Niveaux de diplômes par catégorie d'âges. Wallonie. 2020



Source : Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 2020 (moyenne annuelle). Calculs IWEPS

Note de lecture pour les Graphiques 8 et 9 : Bas = pas de diplôme de fin d'enseignement secondaire, moyen = diplôme de fin d'enseignement secondaire, haut = diplôme de l'enseignement supérieur

Le tableau est tout autre 30 ans plus tard. Parmi les Wallons de moins de 55 ans, seul un cinquième n'ont pas de diplôme de fin de l'enseignement secondaire. Parmi les plus âgés, la proportion de faiblement diplômés reste cependant élevée, jusqu'à concerner encore la moitié des personnes de 65 ans et plus. Si la part des adultes wallons (de 25 à 64 ans) diplômés de l'enseignement secondaire fluctue entre 33 et 43%, **les proportions de personnes diplômées de l'enseignement supérieur atteignent maintenant 40% parmi les personnes de 25 à 34 ans, et plus de 45% parmi les personnes de 35 à 49 ans.**

Opinion sur l'école

◆ Confiance dans l'enseignement

Le *Baromètre social de la Wallonie 2018*¹⁰¹ a confirmé la confiance élevée et stable que les Wallons accordent aux enseignants (90% des Wallons leur font confiance¹⁰²). L'enseignement en tant que système recueille 80% de votes de confiance. Le niveau de confiance correspond au pourcentage cumulé de personnes qui se disent en "confiance totale", en "grande confiance" ou en "confiance moyenne".

◆ Souhaits des enfants à propos des milieux d'accueil de la petite enfance

Une étude qualitative et participative, menée en 2014¹⁰³, a permis de mettre en évidence

101 Enquête menée auprès d'un échantillon représentatif wallon de 1.304 individus (marge d'erreur maximale estimée à 2,76%) : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-05_BSW2018_Dossier-presse_RCA_SBR_final.pdf

102 En 2003, le niveau de confiance vis-à-vis de l'enseignement était de 74 %.

103 De Coster, L., Garau, E., Kahn, S. (2014), « Enquête exploratoire sur le point de vue des enfants de 0 à 6 ans sur la qualité de l'accueil et de l'éducation qui leur sont dispensés ». Recherche commanditée et subventionnée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) : <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/enquete-exploratoire-sur-le-point-de-vue-des-enfants-de-0-a-6-ans-sur-la-qualite-de-laccueil-et-de/>

les dimensions des milieux d'accueil (crèches et classes maternelles) auxquelles étaient sensibles les enfants âgés de 18 mois à 6 ans. Les chercheuses ont relevé le fait que les petits enfants sont sensibles aux caractéristiques de leur environnement (bruits, lumière, matériel mis à disposition, ...), au respect de leur intimité, à la prise en compte de la diversité de leurs rythmes et besoins (rapport au temps), au rôle joué par l'adulte référent, à son implication dans les activités, à la possibilité de développer des interactions avec les pairs et à l'encouragement du sentiment d'autonomie et du sentiment d'avoir une maîtrise sur le monde.

Les enfants des classes maternelles mettent en avant le mal-être vécu par des sanctions qui sont perçues comme des punitions (par ex. "si je me trompe, ma feuille sera déchirée") et la dissociation des apprentissages et du plaisir.

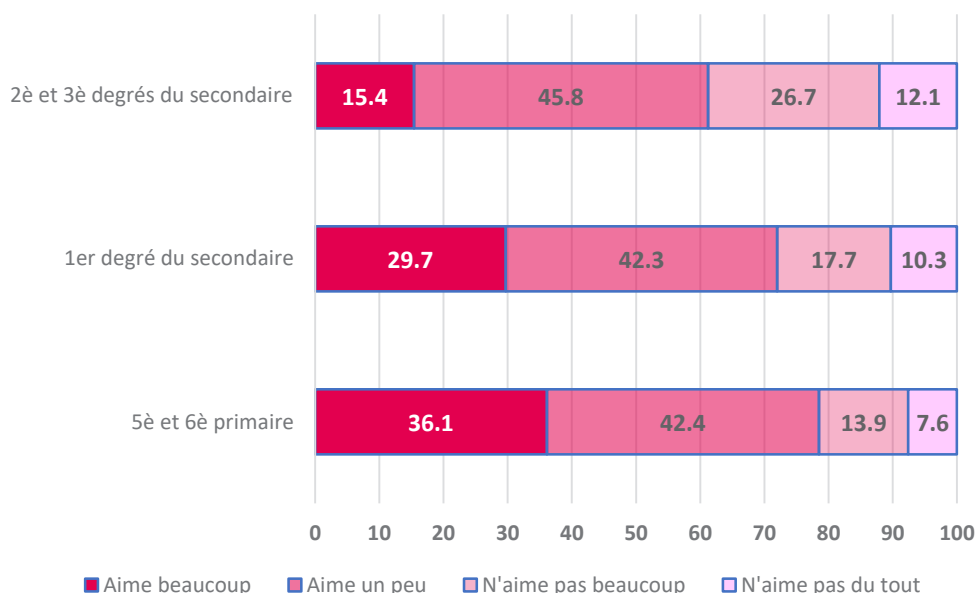
♦ Avis des élèves sur leur scolarité

Plusieurs enquêtes ont porté sur la manière dont les jeunes vivaient leur scolarité.

Ainsi le volume "Relations sociales et vie à l'école", partie wallonne, de l'enquête santé Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) 2018¹⁰⁴ aborde notamment le stress lié au travail scolaire. En moyenne, 42,5% des élèves interrogés en Wallonie disent ressentir un peu de stress lié au travail scolaire, un cinquième n'en ressentent pas, 23,3% assez et 14,2% beaucoup. **Les niveaux de stress augmentent au long de la scolarité et sont plus élevés dans les classes de fin du secondaire.**

De la même manière, **la satisfaction vis-à-vis de l'école diminue au fur et à mesure de la scolarité.** Alors que 36% des élèves de fin de primaire disent aimer beaucoup l'école, ils ne sont plus que 15% en fin de cursus secondaire.

Graphique 10 : Satisfaction vis-à-vis de l'école selon le degré d'enseignement, en %. Wallonie 2018



Source : Enquêtes HBSC. 2018

104 Bellanger A., Eggen M., Holmberg E., Lebacqz T., Pedroni C., Desnoux V., Dujou M., Castetbon K. (2020), Relations sociales et vie à l'école – Région wallonne. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2018-tbr-relations-sociales-wal_1618241554983-pdf Le versant francophone belge de l'étude internationale HBSC est l'enquête "Comportements, santé et bien-être des élèves" menée tous les quatre ans, depuis 1986. L'enquête de 2018 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 14.407 élèves scolarisés de la 5ème primaire à la fin du secondaire dans les écoles francophones de Belgique (10.780 en Région wallonne). Les élèves répondent à des questionnaires écrits lorsqu'ils sont en classe.



Une étude a été menée en 2016¹⁰⁵ pour comprendre les raisons pour lesquelles certains jeunes de 15 à 24 ans n'entrent pas dans les dispositifs d'enseignement et de formation ou bien décrochent et en sortent prématurément, et dégager des pistes explicatives. Plusieurs situations ont été identifiées : **le non-recours involontaire** (les jeunes ne connaissent pas la possibilité ou elle ne leur est pas proposée), **le non-recours volontaire passif** (les jeunes ne sont pas dans les conditions) et enfin **le non-recours volontaire actif** (porté par des principes ou des valeurs). Les chercheurs relèvent que **le non-recours est le plus souvent subi**. Plusieurs facteurs ont été identifiés lors de l'activation du non-recours : la précarité socio-économique ; la représentation que les jeunes ont de leurs droits ; les états physiques et psychiques détériorés ; le fonctionnement excluant du système éducatif ; le manque de moyens humains et financiers ; le fort ressentiment à l'égard des institutions et des professionnels, mais aussi des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes. **Le manque de reconnaissance** du jeune est pointé comme explication principale du non-recours des jeunes.

Un rapport récent sur le climat scolaire rend compte notamment des réponses fournies en Fédération Wallonie-Bruxelles par les élèves de 15 ans, interrogés dans le cadre de l'enquête PISA sur les situations vécues au cours de français¹⁰⁶. Ils sont 36,5% à dire que, à chaque cours ou dans la plupart des cours, les élèves n'écoutent pas ce que dit le professeur ; 51,4% qu'il y a du bruit et de l'agitation ; 36,5% que le professeur doit attendre un long moment avant que les élèves se calment ;

21,6% que les élèves ne peuvent pas bien travailler et 38,2% que les élèves ne commencent à travailler que bien après le début du cours.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un dispositif spécifique d'enquête sera prochainement mis en place pour recueillir des données sur **le climat scolaire et le bien-être à l'école**¹⁰⁷. Ainsi, 220 implantations de l'enseignement obligatoire ont été sélectionnées sur la base d'un sondage aléatoire. Dans chaque implantation concernée, des élèves, des parents et des membres du personnel éducatif seront interrogés.

◆ Difficultés particulières en période de pandémie

Les circonstances particulières dans lesquelles se déroulent la scolarité et les formations en général, en ces temps de pandémie, ont été commentées par de nombreux experts. Une revue des impacts de la crise de la covid-19 est notamment proposée dans le rapport 2021 sur l'Indice de situation sociale de Wallonie¹⁰⁸. UNIA a également consacré plusieurs de ces rapports aux conséquences de la crise actuelle, dont deux éditions de : "Covid 19. Les droits humains à l'épreuve"¹⁰⁹.

Les équipes de l'Université catholique de Louvain et de l'Université de Liège impliquées dans la réalisation de la future enquête sur le climat scolaire et le bien-être à l'école publient régulièrement les résultats de sondages en ligne, proposés aux élèves de l'enseignement secondaire, et qui portent sur le bien-être et la motivation en période de (dé)confinement¹¹⁰.

105 Chauveaud, C., Vial, B., Warin, Ph. Observatoire des non-recours aux droit et services (Odenore) (2016), Rapport de la recherche sur le non-recours à l'offre d'enseignement et de formation des jeunes de 15 à 24 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Recherches/Non_recours_au_droit/rapport_final.pdf résumé dans https://odenore.msh-alpes.fr/sites/odenore/files/Mediatheque/Documents_pdf/documents_travail/wp20.pdf

106 Crépin, F., Bricteux, S., Hindryckx, G., Matoul, A., Quittre, V. sous la direction scientifique de Lafontaine, D. (2019), Résultats de l'enquête PISA en FWB - Le climat scolaire ASPE, U Liège http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=15613&do_check=LHLDDWVOJG

107 Etude Climat scolaire et Bien-être à l'école : <http://enseignement.be/index.php?page=28325&navi=4701>

108 <https://www.iweps.be/publication/indice-de-situation-sociale-de-la-wallonie-iss-8e-exercice-focus-sur-les-impacts-de-la-crise-de-la-covid-19-sur-les-conditions-de-vie-et-les-inegalites-sociales-en-wallonie/>

109 <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/covid19-les-droits-humains-a-lepreuve-2021>. Voir aussi <https://www.unia.be/fr/domaines-daction/enseignement>

110 <http://enseignement.be/index.php?page=28274&navi=4601>



4. Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit

La plupart des actions évoquées par les participants aux ateliers évaluatifs et prospectifs ont pour vocation de :

♦ Orienter, accompagner, encadrer, former

En Belgique francophone, certains publics, quel que soit leur âge, éprouvent des difficultés d'accès à l'information, à l'orientation et à la formation. Dès lors, bien que l'enseignement soit obligatoire (principe de l'obligation scolaire pour les jeunes de 6 à 18 ans) et qu'il soit gratuit, une part de la population, même chez les plus jeunes, n'arrive pas à en bénéficier.

Plusieurs actions, soutenues par la FWB et par la Région wallonne, portent une attention particulière à ces publics, jeunes et adultes, ainsi qu'aux établissements qui présentent des caractéristiques spécifiques, en leur proposant un encadrement différencié ou une aide ciblée :

Des difficultés de compréhension :

- Le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA – classes-passerelles)¹¹¹ dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tant au niveau fondamental que secondaire, vise à l'insertion des élèves primo-arrivants dans le système éducatif afin que toute la population se trouve sur le même plan d'égalité et dis-

pose des mêmes chances de réussite dans notre système d'enseignement.

- Le programme d'ouverture aux langues et aux cultures s'adresse à tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire et concerne 8 pays¹¹².
- Les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) prodigués dans le cadre de l'éducation permanente¹¹³.
- Le plan lecture ...

Des retards scolaires ou des difficultés comportementales :

- La politique d'encadrement différencié¹¹⁴ s'applique à l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice et aux centres PMS. Il consiste en l'octroi de moyens financiers et humains complémentaires afin de promouvoir des actions pédagogiques destinées à atteindre plus efficacement les objectifs du décret « missions »¹¹⁵.
- La discrimination positive dans l'enseignement de promotion sociale¹¹⁶.
- Les écoles de devoirs dont l'objectif vise le soutien de l'enfant, son éducation, son émancipation et la médiation pour les élèves en difficultés¹¹⁷.
- La médiation scolaire prévient, par des mesures de médiation en position de tiers, la violence et le décrochage scolaires dans les établissements d'enseignement secondaire et, sous certaines conditions, dans les établissements d'enseignement fondamental¹¹⁸.

111 Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

112 Article 6 du décret du 24/07/97 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre dit "missions".

113 Décret du 17/07/2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente.

114 Décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

115 Décret du 24 juillet 1997 précité.

116 Décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

117 Décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.

118 Décret du 21/11/2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.



- Les services des équipes mobile¹¹⁹ luttent contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire, et interviennent en situation de crise, pour restaurer le dialogue après la situation de crise ou de manière anticipative.
- Les services d'accrochage scolaire (SAS)¹²⁰ accueillent temporairement des élèves mineurs qui sont soit exclus d'un établissement scolaire et ne peuvent être réinscrits ; soit en situation d'absentéisme injustifié, de décrochage ou de crise ; soit non inscrits dans un établissement scolaire et non instruits à domicile. Ils visent la réintégration dans une structure scolaire ou de formation agréée.
- L'entrée en maternelle des enfants défavorisés grâce au soutien financier des projets de structures d'accueil pour bébés et tout-petits, issus de familles défavorisées et vivant dans des logements sociaux (Fondation Roi Baudouin – Fonds IKEA pour l'enfance et l'éducation).
- L'accès aux ressources pédagogiques et culturelles via l'éducation permanente : formation pour les participants (alphabétisation, culture) et pour les formateurs d'animations socioculturelles, les bénévoles¹²¹...
- Les centres de formation AVIQ avec des méthodes adaptées aux handicaps des apprenants (accompagnement individualisé et matériel adapté).
- La mise en place d'aménagements raisonnables¹²³ favorise l'insertion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire ordinaire (voiturette, allègement de la session d'examens étendue sur une plus longue période, ...).
- La mise en place des aménagements raisonnables dans l'enseignement supérieur¹²⁴ dans le cadre d'un « enseignement inclusif », c'est-à-dire mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études et à l'insertion socioprofessionnelle par les étudiants bénéficiaires.
- Les pédagogies adaptées destinées à 4 types d'élèves suivant l'enseignement spécialisé (aphasiques/dysphasiques ; polyhandicapés ; autistes ; handicapés physiques lourds).
- Les formations en alternance pour les élèves de l'enseignement spécialisé des formes 3 et 4^{125 & 126}.
- Les formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, adaptées aux personnes handicapées ...

Des difficultés en lien avec un handicap :

- Le programme d'Intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire tant au niveau fondamental que secondaire permet à l'élève d'être suivi par des enseignants de l'enseignement spécialisé pendant une phase de transition¹²².

♦ Apporter une aide financière

- Les allocations et prêts d'études pour élèves de l'enseignement secondaire et étudiants de l'enseignement supérieur de condition peu aisée...

119 Décret du 12/05/2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école.

120 Décret intersectoriel du 21/11/2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation.

121 Circulaire ministérielle du 5 février 2014 relative au subventionnement des projets "alpha-culture".

122 Décret du 3 mars 2004 sur l'enseignement spécialisé.

123 Décret du 12/12/2008 relatif à la lutte contre certaines discriminations.

124 Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif.

125 Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

126 Arrêté du Gouvernement de la CF du 15/07/2010 visant à organiser l'enseignement en alternance au sein de l'enseignement secondaire spécialisé et la coopération avec les Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

♦ **Réguler en assurant l'égalité d'accès et au besoin, en développant l'offre alternative**

- La réglementation des inscriptions à l'entrée de l'enseignement secondaire afin d'assurer un accès égal à chaque enfant et ainsi de favoriser la mixité sociale¹²⁷.
- L'accès aux ressources culturelles et le développement de la lecture via les bibliothèques (lecture publique, personnes ressources, salle multimédia)¹²⁸.
- L'adaptation du cursus scolaire pour les sportifs de haut niveau et les artistes ; remplacement d'heures de cours par des entraînements, des activités artistiques.
- La lutte contre les sources d'inégalités entre les garçons et les filles dans notre système d'enseignement¹²⁹.
- La formation en alternance organisée par l'enseignement secondaire et par l'IFAPME lutte contre le décrochage scolaire en offrant aux jeunes une alternative aux formes de scolarité traditionnelle de l'enseignement technique de qualification ou professionnel ordinaire de plein exercice des 2^{ème} et 3^{ème} degrés et combine formation générale et pratique professionnelle¹³⁰. Cet enseignement est le seul, avec l'enseignement de promotion sociale, à délivrer un titre équivalent à l'enseignement de plein exercice.
- L'enseignement à distance s'adresse aux adultes et aux élèves en décrochage scolaire. Le but est d'acquérir les titres requis CEB, CED, CESS¹³¹, ...
- Parallèlement à l'enseignement à distance, des jurys sont organisés qui sanctionnent les études et délivrent les titres ou diplômes y afférents pour éviter de recommencer sa scolarité à zéro (existent au niveau primaire

et secondaire)¹³².

- Les dispositifs des jurys dans l'enseignement supérieur qui portent sur la connaissance approfondie, suffisante et fonctionnelle du français, de l'anglais et du néerlandais.
- Les dispositifs des stages professionnalisants dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4¹³³ & 134¹³⁴.
- La formation professionnelle (EFT, OISP et mesures PMTIC – plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication).
- Les formations organisées par le FOREM, les centres de compétences etc.
- Les formations sur internet comme Wallangues pour les Wallons.
- Le Consortium de validation des compétences dont le but est de permettre aux personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme mais ont des compétences de les faire reconnaître ...

Dans le cadre de cet objectif, il existe également des actions de soutien aux institutions, par exemple via des formations pour le personnel :

- La Cellule CAIRN de l'ONE (Cellule Accessibilité – Insertion – Recherches et Nouveautés) vise le soutien des compétences de l'enfant, même fortement déficient, en renforçant les compétences des professionnels de l'accueil de la petite enfance, en améliorant leur formation initiale grâce à une formation continuée. L'objectif est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, de précarité, ou vivant dans des centres pour réfugiés. Elle travaille en réseau avec l'AVIQ en Wallonie et le PHARE à Bruxelles.

127 Articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 /07/1997 précité dit "missions".

128 Décret du 30/04/2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques.

129 Déclaration de politique communautaire 2014-2019.

130 Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

131 Décret du 18/12/1984 organisant l'enseignement à distance de la Communauté française.

132 Décret du 12 mai 2004 portant organisation du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

133 Décret du 5/12/2013 modifiant les grilles horaires ...et organisant les stages...

134 Circulaire n° 5038 du 22/10/2014 de la DGEO.



- L'accompagnement psychopédagogique des actions de l'ONE¹³⁵.
- La formation des animateurs et coordinateurs de centres de vacances et des cadres de l'animation et de l'action socio-culturelle et socio-artistique^{136 & 137}.
- Les Cellules « Bien-être » ont fonctionné comme projet-pilote qui n'a pas été reconduit. L'accompagnement était assuré par des opérateurs issus de la santé, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement¹³⁸...

5. Regards "critiques"¹³⁹

Une des principales caractéristiques du système réside dans son caractère fragmenté¹⁴⁰. En effet, le paysage est très morcelé puisqu'il concerne :

- deux "univers" : l'enseignement et la formation
- trois "centres de décision" : la Wallonie, la FFW et la CoCoF
- et six "catégories d'acteurs" : l'enseignement général, qualifiant et professionnel, l'enseignement de promotion sociale, les centres de formation, les services publics de formation, les asbl d'insertion et le Consortium de validation des compétences

soit une multitude de combinaison d'acteurs, chacun ayant ses spécificités et ses modes de fonctionnement.

Un tel millefeuille peut engendrer une cacophonie voire des dysfonctionnements du système – avec des concurrences inévitables – si les acteurs ne s'organisent pas pour exposer leurs pratiques et soutenir une volonté de collaborer dans l'intérêt des bénéficiaires, jeunes et adultes qui sont inscrits dans un parcours de

formation initiale, de réorientation ou de formation continuée.

Parmi les nombreux dysfonctionnements, il y a lieu de relever :

La diversité de l'offre et le manque de lisibilité ou de compréhension du système

Cela commence dès l'enseignement secondaire avec le décret « inscription ». Les participants aux ateliers évaluatifs et prospectifs estiment que l'accès à l'enseignement est sélectif et négatif. Or, l'accessibilité de tous, à tout, doit être garantie. Pour ce faire, le public doit comprendre l'offre, rendue lisible et visible (sensibilisation, information, orientation).

En matière d'efficacité, le décret « inscription » a engendré une double relégation dans l'enseignement qualifiant :

- d'une part, vers les quartiers (certaines écoles ne dispensent que de l'enseignement général, en cas d'échec les élèves doivent changer d'école pour poursuivre le cursus dans l'enseignement technique de qualification voire le professionnel) ;
- et, d'autre part, en structurant des filières masculines et féminines en fonction des options.

Il ne fait que reporter le problème à la 3^{ème} secondaire.

La diversité et le défaut de lisibilité se traduit également à travers la pléthore de titres et leur manque d'équivalence. Il faudrait analyser l'économie du système de valorisation des compétences : en effet, il n'existe pas d'égalité entre les reconnaissances, certificats, titres et diplômes. Cette insuffisance d'équivalence réelle génère un sentiment de dévalorisation mais aussi un questionnement sur les possibilités concrètes offertes aux apprenants après leur passage en centres de formation.

135 Contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE (AG du 14/11/2013).

136 Décret du 17/05/1999 relatif aux centres de vacances.

137 Circulaire "formation des cadres culturels" du 16/07/2009.

138 Circulaire n°3532 du 20/04/2011.

139 Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à l'éducation, l'enseignement et la formation et n'engagent donc pas les institutions dont ils relèvent.

140 Constats issus des actes du colloque "Politiques d'éducation et de formation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelle identité, quelle(s) structure(s) et quel(s) financement(s) ? tenu en octobre 2015



L'inégalité et la discrimination du système actuel

En matière de petite enfance, l'offre d'accueil existe en suffisance, mais est inégalement distribuée sur le territoire.

Si l'accès à l'enseignement et à la formation constitue un droit, force est de constater que des personnes n'en usent pas. Cette absence de recours peut dépendre de plusieurs raisons (décrochage scolaire, méconnaissance de l'offre ou des dispositifs pour y accéder, ...). L'éloignement et le temps d'accès à un établissement peuvent également entraver l'exercice de ce droit.

Pour assurer l'égalité des chances, toutes les mesures doivent être prises afin d'encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction du taux des abandons scolaires.

L'effectivité du droit n'est pas garantie. Or, il faudrait amener tout le monde vers une issue qui convienne à l'élève concerné. Les impasses et/ou les sorties prématurées sont encore trop nombreuses.

En termes de cohérence, l'enseignement s'avère inégalitaire. Il renforce les inégalités au lieu de les niveler : inégalité de genre, de niveau social et financier, fausse gratuité (ségrégation pour les personnes issues de milieux défavorisés, l'apprentissage passe aussi par les condisciples).

Et le décret "inscription" n'a pas engendré la mixité sociale escomptée : il manque d'écoles à Bruxelles et de places disponibles dans les écoles.

Le meilleur succès des filles dans l'enseignement, à tous les étages, ne se reflète pas dans l'égalité des chances dont elles pourront bénéficier, ensuite, pour avoir accès au monde du travail.

Il n'existe pas de cohérence entre les différentes politiques menées, ce qui a pour conséquence de produire :

- soit des diplômés surqualifiés ;
- soit des personnes sans diplôme ou titre valable ou sous-qualifiées.

Dans ces deux cas de figure, les personnes se retrouvent sans emploi ou avec un emploi non adapté à leurs qualifications.

La problématique de l'évaluation

Elle concerne à la fois les bénéficiaires et les enseignants / formateurs et le système.

- En ce qui concerne les bénéficiaires et les enseignants / formateurs : Les publics concernés sont impliqués dans une démarche auto-évaluative qui permet de savoir si l'individu a développé ses capacités.
- En ce qui concerne le système : Les critères manquent lors de la mise en œuvre des actions, ce qui pose des difficultés pour vérifier si un individu a effectivement développé ses capacités individuelles ou collectives.

La situation s'avère paradoxale : d'une part, l'existence d'indicateurs trop différenciés et trop nombreux qui empêchent de percevoir la globalité des mesures et, d'autre part, l'absence de critères de résultats fixés lors de la mise en œuvre de la mesure. Les outils d'évaluation sont utilisés en silos, compartimentés donc non parlants, non significatifs.

L'impact peut être évalué en voyant les progrès effectués après applications des dispositifs.

A présent, des indicateurs chiffrés sont demandés dans le cadre du contrat d'administration.

L'éducation permanente se centre plus sur le processus que sur le résultat et sur la façon dont l'association va accompagner ses publics. Se centrer sur le processus a, néanmoins, l'intérêt de rester centré sur l'humain, ses besoins, son rythme d'apprentissage, ...ce qui est indispensable pour obtenir des résultats positifs et durables.

la formation des enseignants, éducateurs, formateurs et leur fonction au sein des établissements

- Le décret « inscription » n'a pas pris en compte la mixité des méthodes d'enseignement. La formation initiale du personnel enseignant et des professionnels de l'accueil de l'enfance et de la petite enfance devrait évoluer vers l'apprentissage d'autres pratiques pour les enseignants et une augmentation de la durée pour les professionnels de la petite enfance.
- Il faudrait améliorer et différencier les formations initiales et continuées du personnel enseignant (instaurer le management, la GRH, les gestions administrative et financière pour les directeurs d'écoles).
- Les enseignants doivent être au four et au moulin (détection, assistant social, disponibilité, écoute) parfois au détriment de l'enseignement de la matière.
- On constate des différences de situation professionnelle entre les professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Les moyens accordés à ce secteur

- Au niveau de l'efficience, on relève un manque de moyens financiers et humains pour appliquer le décret « Missions » (pas d'éducateurs dans toutes les écoles, absence de travail d'équipe).
- Il s'avère nécessaire d'augmenter les moyens consacrés à la formation des enseignants et du personnel d'accueil et d'accroître les échanges de pratiques et de liens entre les différents domaines (éducation permanente, enseignement, formation continuée).
- Des projets pilotes ne sont pas reconduits malgré des rapports d'évaluation aux résultats favorables dont les conclusions ne

sont pas exploitées par les décideurs, souvent faute de moyens.

- De gros budgets sont alloués à la formation professionnelle des adultes et donc aux mesures correctrices, mais pas assez à la formation initiale.

Le cloisonnement de l'éducation, l'enseignement, la formation, interne et externe

- Cloisonnement interne

On relève trop d'objectifs disparates et un manque de communication entre les opérateurs des différents secteurs, une absence d'articulation des différentes politiques, et donc un manque de vision cohérente et globale du système éducatif.

Il faut développer une coordination du système et un échange de pratiques entre les différents intervenants du secteur de l'éducation (écoles, centres PMS, écoles de devoirs, formation initiale, éducation permanente, formation continuée), mais aussi avec ceux des autres secteurs concernés (santé, ONE, aide à la jeunesse, culture, ...)

Si le système actuel fonctionnait, il y aurait moins de décrochage scolaire et d'enfants relégués.

Les mesures sont de plus en plus cloisonnées alors que le pilotage voulait évaluer les actions mises en place tout au long de l'existence.

En termes de pertinence, les participants à la journée de réflexion évaluative et prospective relative à ce droit relèvent un système éducatif qui vise souvent la valorisation de résultats individuels et non l'intérêt global, à l'échelle des générations, de la société. Il en va ainsi de l'évolution des programmes, du nivellement des connaissances, par exemple, pour l'obtention de diplômes (CEB, CESS, ...).

La plupart du temps, il s'agit de parcours de formation individuels dans un processus de compétences collectives.

- Cloisonnement externe

Le système éducatif se situe au carrefour de différents secteurs (aide à la jeunesse, santé, enseignement, ...) et leur cloisonnement a un impact négatif en contraignant les apprenants à entrer dans des cases spécifiques. Il s'agit d'un cloisonnement transversal, mais aussi vertical en fonction des étapes de la vie.

Au-delà de l'enseignement et la formation

- Une plateforme sur la lutte contre les inégalités a démontré la nécessité d'instaurer des formations sur la diversité culturelle pour permettre de comprendre l'autre et par là d'éviter la violence dans les établissements scolaires.
- Dispenser les cours d'alphabétisation pour adultes dans l'école des enfants engendre un plus grand investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants et une valorisation des liens familiaux.

6. Enjeux et perspectives au regard de ce droit

Diverses tendances se font jour dans le cadre de ce droit et de son rapport à la cohésion sociale :

- L'attention portée à l'épanouissement, au bien-être et aux talents
- Les parcours s'individualisent pour permettre au système de s'adapter aux cursus chaotiques des apprenants qui obéissent à des rationalités différentes.
- On sait aujourd'hui qu'il existe de nombreuses formes d'intelligence multiple et que les manières d'apprendre peuvent être diverses : cognitives, techniques, sensibles, artistiques,... On a revu les programmes, mais il faudrait sans doute aussi changer les méthodes éducatives et péda-

gogiques et faire preuve d'ouverture et de créativité dans un monde en pleine mutation.

- Les parcours éducatifs se présentent d'une façon moins linéaire. Auparavant, c'était scolarité puis travail, alors que maintenant l'accent est mis de plus en plus sur la formation continuée, nécessaire durant toute la carrière.
- On assiste à l'émergence de jeunes à haut potentiel (1 à 2 % de la population scolaire) complètement largués par le système éducatif (différences entre le cognitif et l'affectif).
- Le nombre d'écoles (privées, non reconnues) destinées à "récupérer" des enfants qui ont décroché s'accroît.
- Quand elles sont organisées au sein de l'école, les activités extrascolaires exercent une influence positive sur le sentiment de bien-être à l'école et, par voie de conséquence, sur l'absentéisme et le retard scolaire. Mais dans certains cas, cela peut également s'avérer difficile pour des enfants mis de côté ou harcelés.
- La démotivation des élèves génère une démotivation chez les enseignants¹⁴¹ (et sans doute inversement). Cette démotivation existe également chez les adultes apprenants en raison du nombre de contraintes auxquelles ils sont confrontés. Les futurs enseignants et formateurs doivent y être préparés, mais aussi à affronter la démobilisation de leurs collègues.
- La logique du silo opposée au décroisement dans un souci de cohérence
- La présence de différents réseaux (libre confessionnel, non confessionnel, officiel, Communauté française) risque de conduire à un enseignement à plusieurs vitesses. Cette problématique ne peut que difficilement être résolue, en raison des freins

¹⁴¹ D'autant plus, quand les écoles et les classes "difficiles" sont attribuées aux jeunes enseignants, avec des élèves en retard ou en décrochage scolaire ou des classes désertées par des professeurs malades alors que les "anciens" reçoivent des classes "plus faciles".

idéologiques et règlementaires mis à la mobilité inter-réseaux des enseignants, par leurs statuts.

- Un début de coordination s'instaure entre les différents intervenants dans le cas d'élèves à problèmes par la mise en place de plateformes intersectorielles¹⁴².
- On assiste à plus de décloisonnement entre l'aide à la jeunesse, la santé, l'enseignement, moins de saucissonnage et plus d'accompagnement dans les moments charnières, de transition, ce qui donne plus de cohérence au système pour les jeunes. Mais dans un contexte plus ouvert, avec un nombre pléthorique d'acteurs, il peut être utile d'apprendre à communiquer avec l'entourage du jeune (notamment avec les parents). Par exemple, grâce à la constitution d'un portfolio¹⁴³ qui accompagne le jeune et peut être partagé entre professionnels sans déperdition d'informations.
- Actuellement, alors qu'on vit une accélération des technologies, l'enseignement met encore trop le focus sur les filières littéraires et les sciences sociales. Dès lors, on s'attend à une fracture technologique du système scolaire ainsi qu'à une fracture sociale entre les personnes qui maîtrisent les sciences (non seulement sur les aspects techniques mais aussi dans les capacités d'agir) subséquentes à l'accélération des technologies. Toutefois, il s'agit d'éviter un effet balancier et de maintenir un équilibre entre toutes les filières, nécessaires, sans en privilégier certaines car, si les filières scientifiques (sciences, math, ...) sont mises trop en avant et attirent massivement les élèves, il y a un risque de passer à côté de filières littéraires, "humaines", artistiques,... tout aussi nécessaires et qui n'empêchent pas d'évoluer dans la suite du parcours vers des études scientifiques ou technologiques.

- L'affectation des moyens

- L'accent est de plus en plus mis sur les mesures correctives, mais très peu sur les actions préventives. La multiplication des actions tient plus au saupoudrage de moyens correctifs pour tenter de résoudre le phénomène du décrochage scolaire chez les jeunes (ce qui renvoie à l'efficacité du système).
- Il existe énormément d'outils pour l'enseignement et la formation... avec probablement une perte de moyens. Il faudrait allouer davantage de budget notamment à la petite enfance et à l'enseignement fondamental pour limiter les moyens affectés à la remédiation.
- La maîtrise en cours des enseignements fait d'autant plus ressortir les lacunes de la formation des accueillants dans le domaine de la petite enfance (160 heures).
- Sur le plan de l'accessibilité des lieux de formation, on distingue des problèmes externes d'accès primaire : mobilité, garde d'enfants et des problèmes d'accès secondaire (manque de places disponibles).
- Le cloisonnement en silo (enseignement, jeunesse, ...) entraîne une juxtaposition de mesures qui est sans doute plus préjudiciable aux publics les plus défavorisés. Des "accords de coopération" pourraient peut-être soutenir une logique holistique.
- Plutôt que de subir "la même chose" années après années, il y a une tendance à capitaliser à partir des bonnes pratiques et d'une évaluation de ce qui donne les meilleurs résultats (ex : 2013, année des compétences portée par les opérateurs francophones de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la validation des compétences).
- Il y a une tendance qui consiste à former par rapport à des métiers réputés en pénurie.

142 Décret intersectoriel du 21/11/2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation.

143 Pour autant qu'il soit bienveillant, qu'il respecte le secret professionnel et soit attentif à l'étiquetage de l'élève.



rie. Or, on ne connaît pas une bonne part des métiers qui existeront dans 20 ans. Deux scénarios sont envisageables : soit « courir » après l'évolution des métiers (en pénurie) ou les anticiper au mieux, soit investir sur les compétences de base afin de permettre une meilleure adaptabilité, ce qui correspond à l'inverse de la tendance actuelle à réguler le marché sur les priorités des employeurs.

Les discussions entre participants pour l'avenir du système éducatif et sa participation à une plus grande cohésion sociale s'expriment sous formes d'enjeux :

- La diversification des méthodes éducatives en fonction du type de jeunes pour améliorer la réussite scolaire.
- Une meilleure compréhension du système éducatif pour mieux le piloter¹⁴⁴.
- Le décroisement du système éducatif (aspect correctif et préventif), mais aussi des milieux d'accueil et des établissements scolaires en pratiquant l'accompagnement des transitions aux moments charnières (crèches, écoles, enseignement supérieur). Par la constitution d'un portfolio individualisé qui suivra l'enfant durant son cursus¹⁴⁵ ?
- L'articulation et la coordination des différents dispositifs (aide à la jeunesse, santé, enseignement, culture) pour que le résultat corresponde à la finalité recherchée.
- Une méthode pour partager un projet indicatif (individualisé) au sein des équipes pédagogiques et obtenir l'adhésion des parents (acquisition d'une grille de lecture).
- La révision du système éducatif en visant d'autres objectifs que l'acquisition de compétences cognitives (artistiques, émotionnelles, ...) afin d'améliorer le sentiment d'estime de soi de l'apprenant.
- Une plus grande connexion des jeunes au monde en passant par l'art et la culture

(avec l'aide des enseignants ?).

- Sur un plan sociétal, une meilleure intégration citoyenne, une manière de permettre aux individus de développer leur citoyenneté et de lutter contre la pauvreté infantile.
- Donner à un parcours individuel une dimension collective en apprenant à vivre ensemble.
- La valorisation de la scolarité.
- La diminution du nombre d'élèves en décrochage scolaire. Une solution passerait-elle par l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans, par une réflexion autour des jeunes de plus de 18 ans et sur la pertinence à maintenir des âges, des seuils ?
- L'articulation entre la poursuite de la scolarité et l'éducation non formelle dispensée par les parents ou les services de l'éducation permanente.
- La lutte contre la fracture numérique en enseignant les sciences dès le primaire.
- L'harmonisation d'une politique globale de formation continuée qui mettrait l'accent sur l'information aux apprenants et aux employeurs¹⁴⁶.
- L'encadrement, l'accompagnement et la facilitation de carrière des jeunes enseignants. Par une forme de tutorat ?
- Une simplification cohérente, claire, efficace et efficiente du système (ou des différentes mesures) par une cartographie (avant réaménagement ou régulation ?) en évitant l'empilement d'accords de coopération entre opérateurs, régions, ... et une rationalisation de la pléthore d'offres de formations en tenant compte des besoins (proximité, coût, diversité, etc.) des citoyens, des opérateurs, des administrations ?

144 Décret du 27/03/2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française.

145 Pacte pour un enseignement d'excellence.

146 Décret pilotage du 20 juin 2013 portant diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant l'e-learning dans son offre d'enseignement.



- La régulation des phénomènes de concurrence dans la mesure où l'enseignement et la formation sont des marchés (ou quasi-marchés).
- Le passage d'un système où on investit sur des élèves, des employés,... à un moment donné, à un modèle où l'on organise de réels parcours autour de talents et de projets.
- Un recours accru à la formation continuée. La Belgique ne forme pas assez (15 % de la population adulte) (avec des inégalités d'accès) pour différentes raisons : vision dominante trop utilitariste de la formation plutôt que de véhiculer l'idée qu'elle est bonne en soi ; manque d'information (de lisibilité ?) sur l'offre ; manque de reconnaissance des acquis de compétences acquises via les formations continuées
- Le développement des passerelles pour permettre à des adultes qui ont échoué dans l'enseignement de base (qui n'ont pas de diplôme de secondaire) d'apprendre par la formation à lire, écrire, calculer en rendant les filières plus poreuses et en rendant plus accessibles et plus lisibles les programmes qui existent. En effet dans les faits, encore trop d'Européens n'ont pas ces compétences de base.
- La rationalisation parmi la pléthore d'offres de formations en tenant compte des besoins, des opérateurs, des régions,... et la mobilité des candidats, ce qui permettrait également d'éviter la concurrence notamment entre le secteur public de la formation et les initiatives sectorielles reconnues (privilégiées) par les employeurs.
- La dualisation de l'accès à la formation (pointé avec insistance par la Commission européenne (comment l'éviter ?)).

7. En conclusion

Le rapport entre le droit à l'éducation et les autres droits fondamentaux s'avère important. Les avantages économiques et sociaux d'un système intégrateur et qualitatif en matière d'éducation ont été maintes fois soulignés, que ce soit, par exemple, dans le domaine de la santé, de la participation citoyenne ou dans celui de la production de richesses. Cependant, l'augmentation du niveau d'éducation à l'échelle sociétale provoque une détérioration de la position relative des personnes non-qualifiées sur le marché du travail et dans la société en général. Ainsi, dans les faits, de nombreux jeunes quittent l'école en fin de scolarité obligatoire sans certificat de fin d'enseignement secondaire.

Le manque de lisibilité (ou l'imbroglio ?) de l'offre crée certains doublons et également, de la part des bénéficiaires, des non-recours à l'offre.

Les travaux ont souligné les liens entre la cohésion sociale et l'éducation permanente et la nécessité d'un rapprochement entre culture et enseignement pour favoriser la connexion des

apprenants au monde et la compréhension des enjeux sociétaux et personnels. Toute personne détient des capacités. Cette reconnaissance engendre une meilleure intégration et permet de développer les aptitudes de chacun à la citoyenneté. Les pratiques culturelles et artistiques influent sur la cohésion sociale, l'estime de soi et l'intégration.

La citoyenneté défendue par le droit culturel passe par l'introduction dans la formation des cadres d'une notion de bienveillance et de reconnaissance capacitaire à l'égard de chacun.

L'enfant doit devenir le centre du dispositif, l'élève doit être l'acteur de sa vie.

Le droit à la formation constitue un moyen de participation citoyenne, d'émancipation sociale.

Pour améliorer la cohésion sociale, il s'avère nécessaire que chaque élève puisse terminer sa scolarité, mais pour atteindre cet objectif faut-il recourir à des dispositifs correctifs ou plutôt à des dispositions structurelles et transversales (gratuité, obligation scolaire, investissement prioritaire sans la petite enfance et l'enseignement fondamental, ...) ?



DROIT À UNE L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

Finalité

- "Tous les citoyens wallons, sans distinction, doivent pouvoir :
- développer leurs capacités individuelles et collectives
 - disposer d'un accompagnement positif, qui les mettent en confiance pour trouver leur place dans la société par des apprentissages formels, informels, non formels et mettre en pratique leur participation citoyenne

CONCLUSION

- Importance de l'enseignement sur les autres droits (dont la participation citoyenne).
- La "norme" augmente, ce qui rend encore plus difficile le parcours de ceux qui décrochent (au niveau participation, emploi, ...)
- Priorité à la lutte contre le décrochage ? Via :
 - => des méthodes éducatives et pédagogiques adaptées pour tous
 - => la visibilité de l'offre (cacophonie)
- L'enfant au centre
- DU POINT DE VUE DE LA COHESION SOCIALE :
 - La CS sera mieux rencontrée si chaque citoyen est reconnu dans ses capacités d'apprentissage pour arriver au terme de sa scolarité et si, d'un autre côté, la société ne fixe pas des "normes" de réussite (valorisation non formelle et informelle, droit à l'échec, ...).

ENJEUX

- Le développement de méthodes éducatives et pédagogiques pour encourager l'estime de soi, la réussite en fonction des besoins, des modes d'apprentissage privilégiés
- L'articulation avec d'autres dispositifs (aide jeunesse, santé, culture, ...)
- Le décloisonnement de l'enseignement pour une prise en compte globale du jeune
- L'enseignement pour une meilleure intégration citoyenne et un meilleur vivre ensemble
- La question de l'obligation scolaire (âge, seuil) et du décrochage
- L'intérêt pour les sciences, les matières enseignées
- L'articulation avec la formation continuée, l'emploi
- La démotivation des élèves et des enseignants

FONDEMENTS DU DROIT

Le droit à l'éducation, l'enseignement et la formation recouvre :

- Le choix d'un type d'éducation et d'enseignement
- L'accessibilité (gratuité, géographique) et la diversité (dont la promotion de l'apprentissage informel et non formel via la validation des compétences) pour tous y compris PMR, SDF, ...
- La qualité de l'offre (établissements, réseaux ...) et des enseignants (formation, conditions matérielles, ...)
- Le coût, la gratuité et des bourses en cas d'impossibilité
- La finalité de l'éducation et l'enseignement (épanouissement, rôle dans la société, tolérance, ...)

ÉTAT DES LIEUX

- Taux de couverture d'accueil des enfants en bas âge pas réparti équitablement sur le territoire
- Coût de l'accueil : un obstacle pour de nombreuses familles
- Disparités importantes observées dans l'offre d'enseignement secondaire en communes rurales ☒ déplacements quotidiens école / domicile
- Difficulté pour +ieurs 100aines de parents d'inscrire leurs enfants en 1ère zaire dans l'école de leur choix (surtout Bxl et BW)
- Seuls 58% des élèves du 1ère "à l'heure" en 2020, (baisse du taux de retard à partir de 2012-2013). Taux de retard - différents selon les "régions" et la forme d'enseignement - entraîne des frais supplémentaires (pour l'état et les familles), risque de quitter sans le certificat. Id dans le supérieur.
- Part de l'enseignement spécialisé en augmentation depuis 10 ans
- Parcours scolaires fortement dépendants du milieu socioéconomique et de l'origine
- Offre d'enseignement supérieur inégalement répartie sur le territoire
- Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur fortement dépendant de variables socio-économiques, du fait d'être né belge ou pas, et lorsque le père ou la mère est déjà diplômé de l'enseignement supérieur
- Niveau du diplôme le + élevé obtenu : un déterminant important de l'insertion dans l'emploi, surtout au début de la vie active
- Confirmation à la tendance à la prolongation des études
- Pas d'emploi pour environ 15 % des 18-24 ans qui ne suivent ni enseignement, ni formation. La part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme
- Taux de NEET plus élevé encore dans les tranches d'âge de 25 à 29 ans (22%) et de 30 à 34 ans (24%)
- Dans l'enseignement pour adulte, (28,6%) des demandeurs d'emploi en formation en 2016 étaient peu qualifiés

INSTRUMENTS

- De nombreux instruments liés à l'éducation relèvent de la FWB :
- En matière d'enseignement, les instruments relèvent également de la FWB :
 - Il existe une obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Pour pallier des difficultés d'accès, des aides sont mises en place : financières, d'organisation et de services
- En outre, la FWB :
 - régle l'offre et l'accès par des différents mécanismes pour garantir un accès égal pour tous
 - développe l'offre pour qu'il y ait des solutions adaptées aux besoins des élèves et des étudiants
- En ce qui concerne la formation, la RW

REGARDS «CRITIQUES»

- Paysage très / trop morcelé, fragmenté (2 univers : enseignement et formation, 3 centres de décision : FWB, RW, Cocof; 6 acteurs
- => mille feuille => cacophonie, manque de lisibilité et concurrence
- Discrimination de l'enseignement (géographique, filière, genre, financière, ...)
- => Pas de mixité sociale et renforcement des inégalités
- Encore trop de "formatage" de l'enseignement
- => Décrochage pour ceux qui sont "hors norme" à cause de l'uniformisation des pratiques d'enseignement
- => Peu adapté pour les publics à besoins spécifiques
- Logique individuelle (enseignement, auto évaluation) plus que collective
- Logique de réalisation plus que de résultats (pour les enseignants comme pour les élèves, pour les formateurs comme pour les formés)
- Pas de prise en compte de la mixité des méthodes d'enseignement ☒ formation initiale des enseignants
- Les enseignants sont aussi AS, éducateurs, "parents", ...
- Cloisonnement interne (entre filière) et externe (avec l'aide à la jeunesse, la santé, ...)

TENDANCES

- Épanouissement et bien-être, prise en compte des talents
- => Logique de parcours individualisé tenant compte des différentes formes d'intelligence et d'apprentissage
- => Mesures palliatives pour récupérer des décrochages, pour s'adapter à des publics à besoins spécifiques
- => Via les activités extra scolaires incluses dans le temps scolaire
- Logique de réseau
- => enrôlement des enseignants
- => enseignement à plusieurs vitesses
- Logique de silos vs de décloisonnement
- Démotivation mutuelle
- Fracture technologique et sociale
- Affectation des moyens
- => Accent sur les mesures correctives et non préventives
- => Saupoudrage pour diminuer le décrochage
- Lacune dans la formation des enseignants => masterisation

